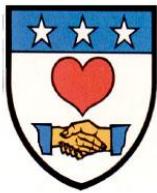


# CONSEIL COMMUNAL



Monts-de-Corsier, le 10 juin 2024

CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 4 / 2023-2024

### Séance du lundi 10 juin 2024

Le Conseil communal est convoqué le 10 juin 2024 à 20h00 à la Grande salle.

Présidence : M. François Rittmeyer, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Khouri Dagher Laïla

Scrutateur : M. Bigler Benjamin

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Sont présent·e·s : 45 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (14) : Mmes Monica Engheben, Amandine Ferré, Manuela Marquis, Isabelle Mougneau Vandewalle, Anne Volet  
MM. Florian Amstutz, Jérôme Bas, Ezekiel Bürki, Jérôme Cherix, Artur Decurtins, Michel Layaz, Claudio Monti, Quentin Schär, Mike Volet

Excusé : M. Cédric Desmet, Municipal

Il est 20h00 lorsque **M. François Rittmeyer**, Président, ouvre la séance.

#### **M. le Président**

Bonsoir à toutes et tous,

Je vous souhaite la bienvenue à notre deuxième séance de l'année 2024.

Je salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Hertzeisen répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse.

Dans la disposition de la salle, nous avons créé un petit couloir sur votre gauche afin que ceux qui doivent quitter la séance avant la fin puissent l'annoncer aux scrutateurs.

De même, ceux qui arrivent en retard sont priés d'annoncer leur présence aux scrutateurs.  
Madame Rossier y veillera.

Ensuite, je vous rappelle que les micros doivent être posés sur le menton et il vous suffit de parler normalement afin de vous faire entendre.

#### **1. Appel**

Avec 44 conseillères et conseillers présents à l'appel, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



## 2. Adoption de l'ordre du jour

### M. le Président

Nous avons trois points supplémentaires à ajouter à l'OJ.

En outre cette séance de juin, avec les comptes communaux et deux préavis de demandes de crédit, risque d'être longue.

Certes nous devons être efficaces, mais chacun doit se sentir libre de s'exprimer.

Ainsi je vous propose de faire le point vers 23h00 et de décider à cet instant de la prolongation de la séance ou du report à une nouvelle séance lundi prochain.

Le bureau a appris que Monsieur Martin Eichenberger ne peut pas assumer la suppléance de la commission du CIEHL, le jour n'étant pas adéquat. Corsier n'a, en conséquence, pas été représenté à la dernière séance.

Le bureau n'a pas reçu de lettre de démission de Monsieur Martin Eichenberger, malgré plusieurs demandes par différents canaux.

Monsieur Eichenberger, est-ce bien correct que vous démissionnez de cette fonction ?

### M. Martin Eichenberger (A)

Je ne démissionnerai pas vu que maintenant les séances auront lieu le mardi soir, cela joue pour moi. Je vous prie d'arrêter de me harceler pendant mon travail s'il vous plaît M. le Président.

### M. le Président

Bien, bien, nous allons supprimer le point « 7. Election à la suppléance de la CIEHL en remplacement de M. Eichenberger ». On peut regretter que je ne l'ait pas appris plus tôt. Je remercie Madame Pfefferlé de s'être proposée ... ce sera pour une autre fois.

Le bureau a reçu une demande de consultation concernant les changements des statuts de l'ASR. Ainsi il nous faut ajouter un point 8 à l'ordre-du-jour :

8. Consultation sur des changements de statuts de l'ASR, positionnement de notre commission ad-hoc et positionnement de notre Conseil

Le bureau a reçu deux postulats et une interpellation à ajouter aux points :

18. Postulat du groupe les Verts et La Gauche intitulé « Postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics »
19. Postulat de Mme Anne Volet du groupe de l'Alliance, intitulé « Pour une réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin »
20. Interpellation des Verts et la Gauche : « Diète postale à marche forcée - Stop ! »

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024
4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)
5. Élection à l'ASICC en remplacement de Madame Mougnéau (La Concorde)
6. Élection à l'ASR en remplacement de Monsieur Bourgeois (Les Vert.e.s)
- ~~7. Election à la suppléance de la CIEHL en remplacement de M. Eichenberger.~~
7. Correspondances et communications du Bureau et questions y relatives
8. Consultation sur des changements de statuts de l'ASR, positionnement de notre commission ad-hoc et positionnement de notre Conseil
9. Retours des représentant.e.s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)
10. Communications orales de la Municipalité
11. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité



12. **Préavis n° 04/2024** : Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade
13. **Préavis n° 05/2024** : Demande de crédit pour les travaux de réfection et d'amélioration énergétique de l'immeuble communal sis à la rue Centrale 3
14. **Préavis n° 06/2024** : Gestion et comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
15. **Préavis n° 07/2024** : Comptes 2023 du Fonds Culturel Riviera
16. **Préavis n° 08/2024** : Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2023
17. **Rapport de la commission de gestion**
18. Postulat du groupe Les Verts et La Gauche intitulé « Postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics »
19. Postulat de Mme Anne Volet du groupe de l'Alliance, intitulé « Pour une réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin »
20. Interpellation des Verts et la Gauche : « Diète postale à marche forcée - Stop ! »
21. **Election du nouveau bureau du Conseil communal**
22. Vœux, questions, divers et propositions individuelles
23. Transfert de la charge de président au nouveau président

**M. Régis Duschesne (VG)**

Y a-t-il un règlement qui nous oblige à ajouter des points sur l'ordre du jour et si ce n'est pas le cas, pouvons-nous ajouter des sous points comme par exemple 8.1, 8.2 etc.... quand nous devons ajouter des objets? Pourrions-nous procéder de cette manière la prochaine fois si c'est autorisé ?

**M. le Président** indique que c'est autorisé et prend note de cette demande.

**M. le Président**

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour le font savoir par un lever de main ?

**L'ordre du jour modifié est accepté par 43 OUI.**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024**

**M. le Président**

Y-a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal ?  
J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est accepté par 42 OUI, 1 NON.**

**M. le Président**

Je remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail. Je vous rappelle que, dans la mesure du possible, vos interventions sont les bienvenues par écrit et transmises, suite à la séance, à Madame Morier.

**4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)**

**M. le Président** Le bureau a reçu la lettre de démission du Conseil de Monsieur

Damien Bourgeois du groupe Les Vert.e.s et La gauche (VG). *Lecture Annexe 1*

Je remercie Monsieur Damien Bourgeois pour son apport dans notre Conseil et lui souhaite un bon chemin dans ses vies personnelles et professionnelles.

Le groupe des Vert.e.s a deux sièges à repourvoir, ceux de Madame Reynes et de Monsieur Bourgeois.

Il présente Madame Marion Savoy en remplacement de Madame Reynes.



**M. Olivier Schorer (VG)**

Mme Marion Savoy habite notre village au chemin de Meruz depuis quelques mois, elle travaille comme photographe indépendante et coursière à vélo. Grande amatrice de bal folk Marion Savoy, a, avec l'aide d'autres personnes fondé la Cour de l'Avenir à Vevey.

Sa motivation à rejoindre notre Conseil est d'incarner le changement qu'elle veut voir dans le monde.

**M. le Président**

Madame Marion Savoy est bien éligible et sa candidature est bien parrainée par six citoyens et citoyennes de la liste originale de parrainage du parti des Vert.e.s.

La candidature de Madame Marion Savoy est recevable.

J'invite Madame Marion Savoy à me rejoindre afin de procéder à son assermentation et de prêter serment.

Je prie l'assemblée de se lever en signe de solennité et de profiter de réentendre la promesse que vous avez toutes et tous faite.

Je vais vous faire lecture de l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, vous serez prié de lever la main droite en disant solennellement « je le promets » .

**Mme Marion Savoy est officiellement membre du Conseil communal.**

Je vous remercie, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Je souhaite que votre travail de Conseillère communale vous apporte du plaisir et des enseignements nouveaux. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune vous remercient d'avance pour votre apport.

Vous pouvez maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée sous les acclamations de vos nouveaux collègues.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**5. Élection à l'ASICC en remplacement de Madame Mougneau (La Concorde)**

**M. le Président**

Le groupe de la Concorde propose Monsieur Cyril Pargaud.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Cyril Pargaud par acclamation.

*Applaudissements de l'assemblée.*

***M. Cyril Pargaud est élu membre de l'ASICC par acclamation.***

Je remercie Monsieur Cyril Pargaud pour son engagement et je lui souhaite du plaisir et un bon travail dans cette importante commission intercommunale qui s'occupe de nos enfants.

Je laisse Mesdames Roth, Deparis et Soltermann, ainsi que Messieurs Chenevard et Ribeiro prendre contact avec lui pour le transfert d'informations.

**6. Élection à l'ASR en remplacement de Monsieur Bourgeois (Les Vert.e.s)**

**M. le Président**

Le groupe des Vert.e.s propose Madame Elsa Duchesne

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Elsa Duchesne par acclamation.

*Applaudissements de l'assemblée.*

***Mme Elsa Duchesne est élue membre de l'ASR par acclamation.***



Je remercie Madame Elsa Duchesne pour son engagement et je lui souhaite du plaisir et un bon travail dans cette commission intercommunale.

Je laisse Messieurs Nicola Luyet et Jacques Keller prendre contact avec elle pour le transfert d'informations.

## 7. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

### Correspondances :

1) Le bureau n'a pas reçu de correspondance.

### Quatre communications :

1) Document de suivi du bureau :

Sur ce document, il reste en suspens :

- La communication du plan climat par la Municipalité
- L'assermentation d'un membre du groupe des Vert.e.s en remplacement de Monsieur Bourgeois
- Les diverses questions sur la vieille route / route de Moille Saulaz.

2) Comme proposé par notre secrétaire, lors de la séance du bureau et des chefs de groupe du 26 février dernier, cette dernière a remis aux chefs de groupe une procédure et une check liste concernant les commissions et leur présidence.

Au vu de l'importance des informations apportées par les commissions pour les prises de décision de nous tous, ce document est important. Il indique notamment qu'en cas d'empêchement de dernière minute, tout participant doit se faire remplacer afin d'être à cinq au complet.

3) Votre Président a représenté notre Conseil communal :

- à la forte bienvenue matinée de ramassage des déchets organisée par « Trait d'Union ». Le nombre de déchets et de mégots de cigarettes trouvés dans le village a été étonnant. Bravo aux participants et à notre commune.
- à l'inauguration du petit parcours santé au village, fruit d'un postulat déposé par Madame Meier de la Concorde. Belle réalisation, il reste à réaliser le moyen et le long parcours.
- à l'assemblée générale de l'association Promove, promotion économique de la Riviera, que notre commune soutient.

4) Hier a eu lieu le dépouillement des votations. Je remercie les 5 membres du bureau présents, ainsi que notre secrétaire suppléante, Madame Natalja Simic et Madame Décosterd.

La participation a été de 48,5 % et le scanner ne nous a fait qu'une seule mauvaise surprise.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications du bureau. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 8. Consultation sur des changements de statuts de l'ASR, positionnement de notre commission ad-hoc et positionnement de notre Conseil

### **M. le Président**

La question de la fusion de Blonay avec St-Légier a posé des problèmes de financement avec le règlement de l'Association Sécurité Riviera, l'ASR.

Pour palier cela, et suite à des négociations, l'ASR propose un changement de ses statuts.

Un première consultation auprès des Municipalités a eu lieu.

Maintenant le temps est venu d'une consultation auprès de tous les Conseils communaux et une commission de notre Conseil s'est déplacée mercredi passé à Montreux afin de recueillir les informations sur ce changement de statuts.



Suivra, en fin d'année, l'acceptation par tous les Conseils communaux de ce changement de statuts et un préavis municipal sera déposé.

Je prie Monsieur Luyet, qui connaît bien la problématique, étant un de nos délégués à l'ASR, et membre de cette commission, de nous présenter ces changements de statuts et l'avis de la commission.

#### **M. Nicolas Luyet (A)**

Une réunion a eu lieu mercredi passé à Montreux pour une présentation sur les changements des statuts. Personnellement je suis membre de la commission de gestion de l'ASR, cela fait longtemps que j'avais eu cette information.

Il y a deux changements importants :

1. Une motion, la motion Cornuz, demande d'exclure un membre de la Municipalité du Conseil intercommunal. Ce qui se passe c'est que deux membres de la Municipalité siègent, un est au CODIR dans la direction et un qui est parmi les conseillers. Ce n'est pas très adapté car il y a un mélange du législatif et de l'exécutif, il a proposé qu'il n'y ait plus de Municipaux qui siègent parmi les Conseils intercommunaux. Cette proposition a été acceptée par le Conseil, c'est un changement qui fera partie de ces nouveaux statuts.
2. Le deuxième point qui est plus important, c'est qu'il faut savoir, concernant la fusion des communes de Blonay – Saint-Légier en 2019, c'est que les deux communes ont approché l'ASR pour envisager la modification de la manière dont sont réparties les charges parmi les 9 communes. Je suppose que les choses n'avancent pas assez vite pour la commune de Blonay – Saint-Légier, car ils ont proposé un préavis pour se retirer de l'ASR. Comme en parallèle les choses ont avancé avec ce nouveau règlement qui est proposé, ils ont décidé de manière justifiée de retirer leur préavis. Pourquoi, parce qu'ils avaient une grosse augmentation de frais, de charges en changeant de palier. Il y a plusieurs paliers et ils passaient du palier 4 ou palier 6, ce qui faisait une énorme augmentation du financement de l'ASR.

Ce qui va changer, ce qui sera soumis au vote, c'est qu'actuellement, le coefficient est calculé en fonction du nombre d'habitants. L'ASR englobe 4 services : police, ambulance, pompier et la protection civile, ici nous ne parlons que de la partie police et ambulance, où les grandes communes comme Vevey et Montreux, avec un coefficient 6, paient plus de charges que des petites communes comme Lavaux. Il y a des paliers et un des paliers qui est important pour nous, c'est 3'500 habitants, actuellement nous sommes au palier 3 avec un coefficient 3. Nous avons, au 31 décembre 2022, 3'366 habitants, si nous dépassons les 3'500, nous changeons de coefficient avec la méthode de calcul actuelle. Avec la nouvelle méthode de calcul qui sera proposée, ce palier passerait à plus de 4'000 habitants ce qui fait que nous serions tranquilles pour une quinzaine d'années comme nous n'avons plus vraiment de terrains à bâtir, nous ne sommes pas prêt de passer à 4'000 habitants.

Financièrement c'est intéressant pour nous parce qu'autrement nous aurions des charges supplémentaires à payer.

Nous avons discuté environ 1 heure avec les membres de la commission consultative et nous sommes tous d'accord pour accepter les changements de statuts.

#### **M. le Président**

J'ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous allons passer au vote, ceux qui sont pour répondre favorablement à la consultation sur le changement de statuts de l'ASR le font savoir par un lever de main.

**Vote consultatif : accepté par 41 OUI, 0 NON, 3 abstentions.**

#### **M. Georges de Mertzenfeld (C)**

En tant que Président de cette commission je suis un peu surpris qu'il y ait une discussion ce soir pour une acceptation, alors que la commission n'a pas rendu son rapport. Cette commission doit rendre son rapport au 30 juillet de cette année, ce n'est pas ce soir qu'il faut voter.



**M. le Président**

J'ai appelé le secrétaire parce que nous avions un précédent avec l'ASICC qui changeait aussi ses statuts, le vote que nous venons de faire n'est pas une acceptation des statuts, nous avons répondu à la consultation. Votre rapport ne nous est pas destiné, il est destiné au Conseil intercommunal de l'ASR...

**M. Georges de Mertzenfeld (C)**

Non, il est destiné à la Municipalité.

**M. le Président**

La dernière étape sera un préavis Municipal sur la base de votre rapport j'imagine et c'est là que nous allons voter. Ici, il s'agit d'une consultation de tous les Conseils communaux, sinon je ne vois pas à quoi cela sert.

**M. Georges de Mertzenfeld (C)**

C'est faux, je ne suis pas d'accord.

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Monsieur de Mertzenfeld a raison, il s'agit d'une consultation qui réunit tous les Conseils communaux l'ASR pour une séance de présentation. Les membres se sont réunis pour en prendre connaissance et rendre un rapport qu'ils doivent transmettre à la Municipalité , sur la base de ce rapport, avec leurs recommandations, la Municipalité transmettra ses recommandations qui seront transmises à l'ASR. Ensuite le préavis reviendra vers vous et c'est à ce moment-là que vous pourrez vous prononcer, mais aujourd'hui vous n'avez pas à vous prononcer. Il s'agissait juste d'une information de M. Luyet, vous avez pris connaissance de cette information, mais vous n'avez pas à vous prononcer, si oui ou non vous devez transmettre ce rapport à la Municipalité.

**M. le Président**

Lors de mon téléphone au secrétaire de l'ASR, il m'a été dit qu'il y avait eu la consultation des Municipalités et que maintenant il y avait la consultation des Conseils communaux. Comme c'était juste avant notre séance du Conseil, j'ai trouvé intéressant que ce soit vraiment le Conseil qui se prononce.

**9. Retours des représentant.e.s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)**

**Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)**

Pas de prise de parole.

**Commission de recours en matière d'impôts communaux**

**M. Olivier Schorer (VG)**

En quelques mots, depuis juin dernier, la commission de recours a traité 4 cas de recours contre la nouvelle taxe sur les résidences secondaires.

**Service intercommunal de gestion des eaux (SIGE)**

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Un préavis vient d'être soumis au SIGE concernant le coût de l'eau qui va être augmenté, pour permettre au SIGE de tourner. Le préavis sera soumis au vote lors de la prochaine séance, mais je peux vous informer de la situation : pour les coûts, il y aura des augmentations uniquement sur la partie fixe, la connexion des bâtiments et pas sur la consommation. Cela crée de très fortes inégalités qui sont liées à la taille minimale des compteurs. Ces inégalités sont principalement



pour les villages, mais cela va augmenter de façon conséquente, et la commission va tenter de demander de changer pour que cette augmentation soit proportionnelle aux consommateurs et pas forcément aux bâtiments.

Je voulais vous tenir informé de cette situation, il y aura des suites, si le préavis passait tel que présenté, les propriétaires des villages auront une augmentation de 50 % à terme, alors que le consommateur habitant dans un locatif pourrait avoir une augmentation de 7 à 8 %.

### **Association Sécurité Riviera (ASR)**

Pas de prise de parole.

### **Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)**

#### **Mme Véronique Deparis (C)**

Quelques nouvelles de l'Association scolaire intercommunale, la dernière séance a eu lieu le 28 mars 2024, à cette occasion M. Tiago Ribeiro a été élu vice-président du Conseil intercommunal et en remplacement de Mme Mougneau qui a démissionné, nous devions également assemerter un conseiller de la Concorde qui n'était pas encore identifié, c'est M. Pargaud qui sera assermenté lors de la séance du 13 juin prochain.

Il y a eu un changement au niveau de l'AG, Mme Latha Heiniger, Secrétaire générale a été remplacée au comité de direction et il y a un nouveau responsable des finances pour aider à la gestion de l'ASICC qui prend beaucoup d'ampleur.

Lors de la séance du 28 juin nous avons dû voter le nouveau règlement pour les trois types d'accueil de jour, le préscolaire, le parascolaire et l'accueil en milieu familial, de manière à arriver en conformité avec la loi sur l'accueil de jour et obtenir des subventions.

Concernant le projet pilote pour l'accueil parascolaire en été, il y a trois semaines d'accueil parascolaire qui ont été proposées aux parents et les inscription ont été clôturées avec 30 enfants pour la première semaine et 20 enfants pour les deux semaines suivantes. Ce n'est pas totalement remplis, les horaires proposés étaient de 8 h à 16 h dans le cadre de ce projet pilote ce qui a pu limiter un peu les inscriptions.

### **Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera**

Pas de prise de parole.

### **Conseil Fondation Doret**

Pas de prise de parole.

## **10. Communications orales de la Municipalité**

#### **M. le Président**

Les communications écrites vous ont été transmises par messagerie. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à faire?

#### **M. Bernard Schär, Municipal**

Je souhaite attirer votre attention sur deux éléments des communications écrites que vous avez reçues : ce vendredi 14 juin et vendredi prochain 21 juin, deux concerts gratuits, organisés par la commune au parc Chaplin, j'espère que vous serez nombreux à profiter de cette offre culturelle. Entre ces deux concerts nous avons la chance d'avoir une association, les amis du four banal qui veillent à l'utilisation régulière du four banal pour son bon usage. Vous êtes toutes et tous, comme l'ensemble des habitantes et habitants de notre commune invités à venir avec votre pain à cuire au four à bois, ce samedi 15 juin de 10 h à 15 h.

Profitez de cette offre, elle est vraiment très sympathique.

Je poursuis mon intervention au niveau du sport, à la place de M. Desmet qui est malheureusement absent aujourd'hui, vous avez dans les communications écrites les résultats



de la société de gym Corsier-Corseaux, plus récemment le groupe mixte agrès de cette société a obtenu la troisième place aux championnats romands, la troisième place à la barre fixe, la deuxième place à la combinaison d'engins et une première place au sol. L'ensemble de ces résultats donnent à notre sociétés de gym une magnifique troisième place au concours des sociétés romandes.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Je dois vous annoncer une démission, mais qui n'impactera pas les groupes politiques, il s'agit de la dernière séance de M. Hertzisen répondant de proximité, Au 28 juin il prendra sa retraite, je pense que nous pouvons l'applaudir.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Merci pour tes participations à chacun de nos Conseils, je te souhaite une très bonne et longue retraite.

**M. le Président**

J'ajouterai que ce petit accent un peu jurassien va nous manquer.

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

M. David Ansermet succédera à M. Hertzisen.

**11. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité**

**11.1) communications écrites reçues par messagerie avant la séance :**

***Administration générale, Aménagement du territoire et Police des constructions – Arianne Rouge***

**Conseil communal – Jetons de présence** : nous vous informons d'ores et déjà que la distribution des jetons de présence 2023-2024 du Conseil communal se déroulera les jeudi et vendredi 12 et 13 septembre 2024, de 17h00 à 19h00, à la cave de Martial Neyroud à la route de Fenil 3a. Si vous n'êtes pas disponible à ces dates merci de demander à une personne du Conseil de prendre vos bouteilles à votre place. Profitez de ce moment convivial à la cave de notre vigneron pour vous renseigner sur la vigne communale et l'évolution de celle-ci.

**Eboulement au lieu-dit « Champ de Ban » du 2 février 2024** : les travaux de sécurisation suite à l'éboulement du 2 février et au minage du 24 mars avancent bien. Les travaux de purge de la paroi après minage se sont terminés à la fin du mois d'avril. La phase de sécurisation préliminaire est donc terminée et la phase de sécurisation provisoire a débuté en mai.

**Plan d'affectation communal (PACoM)** : Depuis le dernier Conseil de mars, la Municipalité a reçu les résultats de l'examen préalable. Une réunion avec la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) s'est tenue à Lausanne en mai, permettant de clarifier certains points. La première réunion de la commission nommée pour étudier le futur projet de préavis a eu lieu le 5 juin 2024.

**Police des constructions** : la Municipalité a mandaté un architecte pour élaborer un guide sur les toits solaires dans la zone de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) de notre village.



### ***Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme et Cultes – Bernard Schär***

**Vie culturelle communale :** comme en 2023, la commune a le plaisir de vous annoncer que la saison culturelle à Corsier-sur-Vevey débutera – en cas de beau temps – le vendredi 14 juin 2024 dès 19h00 par un concert du Lary Woodley Trio (blues et R&B) au Pavillon Chaplin, puis le vendredi 21 juin 2024 dès 19h00 par un concert du groupe Modestiny. Les autres événements seront publiés sur le site de Trait-d'Union.

**Sociétés locales :** la Municipalité remercie les organisateurs et bénévoles pour la mise sur pied des manifestations ou événements suivants auxquels vous êtes tous cordialement invités :

- le samedi 15 juin 2024, entre 10h00 et 15h00, les Amis du Four banal allumeront le four à pain du Four banal, afin de permettre à la population de venir cuire leur pain/pizza ;
- le jeudi 1<sup>er</sup> août 2024, dès 17h00, au Parc Chaplin - Fête Nationale ;
- les vendredi 23 et samedi 24 août 2024 - Corsier en Fête (23 et 24), marché à la rue Centrale (24.8) et 40<sup>ème</sup> Course Chaplin (24.8) ;
- le vendredi 30 août 2024 à 19h30 au Temple de Corsier-sur-Vevey – Concert du groupe The Fats Boys & Rhythm
- du lundi 9 au samedi 14 septembre 2024 au Parc Chaplin - Symposium de sculpture sur bois de la Montreux Art Gallery ;
- le dimanche 22 septembre 2024 – Balade aux Monts-de-Corsier et accueil des nouveaux habitants, organisée par la société de Développement ;
- le jeudi 26 septembre - Projection d'un film à Corseaux, organisée par les Sociétés de développement de Corsier/Monts -de-Corsier et Corseaux, dans le cadre des 10 ans du VIFFF (Vevey International Funny Film Festival) ;
- le dimanche 17 novembre 2024 – Dimanche avec Charlot, organisé par la société de Développement ;
- les vendredi et samedi 22 et 23 novembre 2024 à Châtonneyre – Soirées de gym annuelles de la FSG Corsier-Corseaux ;
- le samedi 23 novembre 2024 – Troc d'hiver organisé par le Ski-Club de Corsier-sur-Vevey ;
- du dimanche 1<sup>er</sup> au mardi 17 décembre 2024 – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement. La Municipalité vous attendra devant sa fenêtre (Maison de commune) le lundi 2 décembre 2024 dès 19h00 ;
- le mercredi 18 décembre 2024 – Noël au village organisé par la société de Développement.

### ***Bâtiments et Transports – Pierre-André Debétaz***

**Pinte du Châtelard :** les travaux de rénovation du bâtiment de la Pinte du Châtelard avancent selon le planning et se termineront d'ici fin juin. La remise des clés au gérant est prévue d'ici la fin du mois et nous vous informerons de la date officielle de réouverture dès qu'elle sera connue.

**WC publics de la route de l'Esplanade (édicule Place du Temple) :** les travaux de rénovation de l'édicule de la Place du Temple qui ont débuté mi-janvier se sont terminés à la mi-avril.



**Chapelle des Monts – Défibrillateur** : en complément des deux appareils d'ores et déjà existants au village (Raiffeisen et Collège), nous vous annonçons la mise en place d'un défibrillateur à la Chapelle des Monts.

**Immeuble sis à la rue du Collège 5** : les démarches en lien avec l'achat, par la commune, de l'immeuble sis à la rue du Collège 5 ont pu être finalisées entre fin avril / début mai.

#### Développement durable et domaines – Hervé Liniger

**Domaine de La Chaux** : la Municipalité recevra prochainement un couple intéressé à développer un concept agricole/maraîcher sur les terrains vacants de La Chaux.

**Forêts :**

- Dans le cadre de la stratégie de communication en lien avec la Politique forestière vaudoise 2040, la DGE-forêt a créé 5 capsules vidéo. Ces minis vidéos ont pour but de sensibiliser la population aux enjeux forestiers et aux différents rôles que jouent les forêts vaudoises. Après une campagne sur les réseaux sociaux, le site internet du Groupement Forestier de la Veveyse [www.foretsveveyse.ch](http://www.foretsveveyse.ch) redirigera les visiteurs sur le lien des 5 vidéos ;
- une campagne de marquage des arbres Habitat est en cours dans les forêts du groupement forestier de la Veveyse. Ce marquage, effectué par notre Garde Forestier M. Maxime Roth, se décline par une griffure assez profonde dans l'écorce en forme de H de couleur bleue. Ce type de marquage par griffure est conçu pour rester visible le plus longtemps possible. Cette campagne a pour but de choisir des arbres d'essences différentes mais de tailles majeures de 50 à 70cm de diamètre. Ceux-ci pourront vieillir, mourir et finalement tomber sans la moindre intervention humaine. Ils constituent ainsi pour de nombreuses années un habitat naturel et/ou un refuge à toutes une quantité d'animaux et insectes, mais aussi de support pour des plantes et autres champignons. Les arbres ainsi marqués sont répertoriés et géolocalisés afin d'en permettre le suivi.

**Durabilité** : une première séance de travail est agendée mi-juin avec le mandataire externe retenu, en vue de la création du Plan Climat de notre Commune.

#### Voirie, Gestion des déchets, Routes et Chemins – Michel Ceppi

**Routes et chemins :**

- **Vieille Route** : en réponse à l'intervention du 18 mars 2024 de M. Benjamin Bigler demandant quel est le projet de la Municipalité pour le tronçon allant de la Vieille Route à la route de Moille-Saulaz jusqu'à la route cantonale de Châtel-St-Denis, notamment la question de gravier en bordure de route ; de la limitation aux camions de plus de 10 ou 15 tonnes ; des panneaux de signalisation, etc, nous y répondons comme suit :

La signalisation existante va être renouvelée et les restrictions de tonnage seront adaptées à l'usage normal. Pour clarifier la situation, actuellement il y a une limitation de tonnage à 10 tonnes d'un côté et de 15 tonnes de l'autre. Nous proposons de limiter l'entier de ce secteur à 18 tonnes. Cette limitation nous semble plus facile à faire contrôler. Il s'agit du poids d'un camion 2 essieux chargé au maximum. Pour les véhicules plus gros (camions 3 essieux et plus), ils ne pourront emprunter ce chemin que vides. Par exemple pour l'exploitation du bois au chemin des Chaux, les camions chargés devront sortir par l'extrémité côté Châtel-St-Denis. Cette proposition devra être validée par le canton (DGMR).



Concernant les bords de chaussée, la Municipalité va faire installer des troncs sur le tronçon en aval de l'accès à l'école des Monts. Ces troncs empêcheront les véhicules de rouler sur les accotements en tout temps, rendant les croisements possibles uniquement dans 2 à 3 zones ponctuelles, limitant fortement les dégradations de ces surfaces.

- **Réfection des chemins AF** : les travaux sont terminés sur les cinq premiers chemins (Chemins des Espersiers Ouest et Est, de la Céramone, des Colonies et du Burgoz secteur aval). Ils se poursuivent actuellement au chemin de Salauroz. Les travaux du SIGE sont terminés et les travaux de réfection de la chaussée sont en cours. La Municipalité vient de recevoir une validation du canton pour un complément de réfection de la partie supérieure du chemin du Burgoz. En effet, suite aux intempéries de fin 2023, il a été constaté des problèmes de gestion et/ou d'évacuation des eaux de surface sur ce tronçon.

**Aménagements en faveur de la nature sur le territoire communal - Subventions cantonales** : la commune a d'ores et déjà reçu des subventions cantonales pour les aménagements en faveur de la nature effectués sur le territoire communal, à savoir : la plantation de 8 arbustes indigènes à la rue de Jaman ; de 24 arbres à développement majeur, de 20 arbustes indigènes et de conversion de gazon en prairie fleurie au Parc Chaplin ; de 7 arbres à développement majeur et de conversion de gazon en prairie fleurie au cimetière de Meruz ; de 6 arbres à développement majeur, d'un arbre fruitier haute-tige et conversion de gazon en prairie fleurie sur le terrain de la Bourgette. D'autres demandes de subventions sont en cours.

**Déchèterie de Praz-Libon** : des visites de la déchèterie de Praz-Libon, destinées au personnel communal des communes du Cercle, ont été effectuées par le chef de voirie dans le courant des mois d'avril et mai.

**Gestion des déchets** : nous remercions toutes les personnes ayant participé à l'action « Coup de balai » du 23 mars 2024, ainsi que la coordinatrice Maurine Volet et le service de voirie pour l'organisation de cette opération.

**Arbres majeurs d'importance cantonale** : le recensement des arbres majeurs d'importance cantonale est en cours sur le territoire communal.

#### **Cohésion sociale, Jeunesse et Sports – Cédric Desmet**

**Nonagénaires** : quatre nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Mesdames Maria Pilet, qui a eu 90 ans le 24 mars ; Eliane Paillard le 26 mars ; Yvette Jornod le 17 avril ; et de Monsieur Onorio de Cecco le 13 mai 2024. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

**Sortie des aîné-e-s** : la sortie du mercredi 22 mai 2024 s'est parfaitement déroulée. Environ 130 aîné-e-s ont participé à la visite d'une fromagerie et d'une sellerie dans l'Emmental par une belle journée. La Municipalité remercie les organisateurs, la coordinatrice et les accompagnants bénévoles.

**Nouveau collectif « Seniors à Corsier »** : faisant suite aux rencontres 55+ organisées à Corsier-sur-Vevey par Pro Senectute, nous vous informons que le collectif « Seniors à Corsier » a été créé. Le bureau du Greffe vous a transmis par courriel l'agenda des événements organisés par ledit collectif que la Municipalité profite de remercier pour son implication.

**Parcours santé et plus** : le parcours Urban Training au centre du village a été inauguré officiellement le samedi 18 mai dernier à l'occasion de l'action « Suisse Bouge ». Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à venir le découvrir.



**Duel intercommunal Coop / Suisse Bouge :** vous avez été nombreux à participer au duel intercommunal Coop / Suisse Bouge dans le courant du mois de mai. La commune de Corsier-sur-Vevey se classe au 75<sup>ème</sup> rang sur 100 (catégorie B) avec un total de 50'449 minutes d'activité physique.

**FSG Corsier-Corseaux :** la Municipalité félicite la FSG et ses gymnastes pour les excellents résultats obtenus à l'occasion du Championnat vaudois de gymnastique qui a eu lieu le week-end des 25 et 26 mai derniers à Avenches. Grâce aux résultats des différents groupes, la FSG a remporté la 1<sup>ère</sup> place en concours de sociétés, à savoir :

- le samedi, les Actifs et Actifs-mixte ont obtenu une 2<sup>ème</sup> place aux barres parallèles avec une note de 8,55 et une 4<sup>ème</sup> place au sol avec une note de 9,35 ;
- le dimanche, le groupe mixte 8-12 ans a obtenu une 5<sup>ème</sup> place à la combinaison d'engins avec une note de 7,33. Le groupe jeunesse mixte 11-16 ans s'est classé en 1<sup>ère</sup> place aux barres asymétriques avec une note de 7,33 et en 12<sup>ème</sup> place au sol avec une note de 7,72. Le groupe agrès mixte s'est classé en 2<sup>ème</sup> place à la combinaison d'engins avec une note de 9,34 et en 1<sup>ère</sup> place au sol avec une note de 9,53.

**Association Maison Ou'Verte Riviera :** nous vous informons de l'existence de la Maison Ou'Verte Riviera à l'avenue Reller 2 à Vevey. Il s'agit d'un lieu d'accueil ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, de leurs grands-parents ou de l'adulte qui s'en occupe. L'accès à la Maison Ou'Verte est libre et gratuit, pas besoin de s'inscrire ou de prendre rendez-vous, chacun peut y passer un moment selon son envie, l'anonymat et la confidentialité sont respectés. Pour plus d'informations et pour consulter les horaires d'ouverture, vous pouvez vous rendre sur le site [www.maisonouverte.ch](http://www.maisonouverte.ch).

### Eaux, Travaux et Sécurité – Christian Kaelin

**Plan canicule :** la période de veille du Plan canicule a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2024 et s'achèvera le 31 août 2024. Environ 230 courriers ont été adressés aux habitants de 75 ans et plus en mai dernier, afin que ceux-ci puissent indiquer s'ils ont besoin d'aide en cas de canicule.

### SIGE :

- **Qualité de l'eau :** le bulletin d'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2023 peut être consulté sur le site Internet du SIGE : [www.sige.ch](http://www.sige.ch) (rubrique « activités » puis « qualité »).
- **Abattoir intercommunal de Clarens :** le Comité de direction du SIGE a décidé de mettre en pause la procédure initiée auprès de communes membres en lien avec l'avenir de l'abattoir et établira un nouveau point de situation d'ici la fin de l'année.

### Association Sécurité Riviera :

- la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a décidé de retirer son préavis 08-2024 et de renoncer à la sortie de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR). Cette résolution, prise lors de la séance de son Conseil Communal du 30 avril 2024, témoigne de sa volonté de trouver un compromis préservant l'unité intercommunale de la Riviera ;
- l'ASR va procéder à la révision partielle de ses statuts. Une séance d'informations aux commissions adhoc intercommunales a eu lieu le 5 juin dernier. Le rapport de la commission de Corsier-sur-Vevey chargée d'étudier l'avant-projet de préavis, devra être remis au bureau du Greffe au plus tard le 30 juillet 2024.



**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications municipales.

**M. Roch Genoud (A)**

J'ai trois questions concernant l'écroulement de Ban:

1. Est-ce que nous connaissons les coûts approximatifs que vont ajouter la remise en état du site ?
2. Quelle est la part qui sera à la charge de la commune ?
3. Est-ce que le bloc qui s'est stoppé en haut de la route de Fenil sera évacué ou restera sur place ?

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Actuellement CSV ingénieur calcule ce qui incombe comme responsabilité à l'OFROU, ce qui incombe à la commune et aux particuliers. Ils ont un système de calcul, l'OFROU en a un autre, ils préparent des diagrammes et des tableaux pour pouvoir nous donner, le pourcentage et ce que cela représentera ensuite comme coûts.

Ensuite, le Canton interviendra pour les subsides qui nous seront accordés ou pas. Pour la part qui restera, nous devrons encore en discuter avec les privés, pour déterminer ce qui incombe aux privés et ce qui incombe à la commune. Il y a une servitude de passage, la clé de répartition à négocier ne sera peut-être pas si simple que cela.

Sur la somme globale finalement nous sommes encore chanceux.

Pour le bloc, dans un premier temps nous nous sommes dit que nous allions le laisser et demander à la population qu'elle invente une légende pour ce bloc, qu'il y ait une histoire, qu'il reste quelque chose suite à cet évènement, malheureusement l'OFROU souhaitait l'enlever parce qu'il gênerait de futurs travaux sur le tablier de l'autoroute.

Pour le moment nous en sommes là, nous ne savons pas si oui ou non, il pourra rester.

**Mme Coralie Cristalli (VG)**

Ma question porte sur le recensement des arbres remarquables.

Qu'en est-il du recensement, où en est-il, notamment en ce qui concerne le domaine des privés ? Dans les communications vous ne parlez que des arbres plantés sur le terrain de la commune, qu'en sera-t-il de la validation des résultats ? Est-ce qu'il y aura une consultation et comment se fera la diffusion de ce recensement ?

**M. Michel Ceppi, Municipal**

Nous sommes en train de faire le recensement des arbres communaux et après il y aura une autre phase qui pourrait être faite, pour les privés, mais il faut que les privés s'annoncent pour savoir si nous pouvons mettre ces arbres dans le recensement ou pas. Après ce sera le Canton qui va prendre la décision, nous n'avons aucun pouvoir là-dessus.

J'ai vu une fois, dans une autre commune, un contrôle qui a été fait, tout est recensé, puis la liste, est donnée au Canton qui décide.

Je ne peux pas vous donner les délais, pour la commune c'est en cours, nous sommes à bout touchant pour les arbres remarquables, pour les privés nous devrons voir comment nous nous organisons pour pouvoir faire cela.

Le Canton a mandaté certaines entreprises pour faire ces contrôles et il faut que les privés s'annoncent pour que nous puissions aller chez eux pour contrôler ceci. Je ne peux pas vous donner de date, quand et comment cela se passera.

**Mme Martine Meier (C)**

Comment les privés savent-ils qu'ils doivent s'annoncer ?

**M. Michel Ceppi, Municipal**

Quand vous regardez dans votre jardin et que vous voyez que vous avez des arbres conséquents, vous êtes peut-être dans le lot et vous pouvez vous annoncer. Je pense que la Municipalité fera une communication quand tout sera fini pour vous donner un peu plus d'informations.



**M. Benjamin Bigler (VG)**

Concernant les questions que j'avais posée sur la vieille route et la route de Fenil qui mène entre Fenil et la route cantonale des Monts de Corsier, vous avez répondu, à une bonne partie de mes questions, qui en soulèvent d'autres :

1. Pourquoi la route était limitée à 10 tonnes ? Pourquoi est-ce qu'il est possible d'augmenter la limite maintenant ?
2. Dans votre réponse vous ne parlez pas du tout de la partie au-dessus de la petite école et c'est aussi là que tous les graviers disparaissent lors de gros orages et c'est aussi là où il y a une différence drastique entre le niveau de la route et le niveau du gravier.

**M. Michel Ceppi, Municipal**

Pouvez-vous nous envoyer un mail avec vos questions et nous vous répondrons avec le BTI. Et nous ferons une communication plus précise. Pour le moment je ne peux pas vous donner de réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**12. Préavis n° 04/2024 : Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade**

**M. le Président**

La parole est donnée à M. Groux rapporteur de la commission des finances.

**M. Patrick Groux** informe que pour 2024-2025 :

M. Urs Schluechter sera le Président de la COFIN et M. Olivier Schorer sera le Vice-président. Il donne lecture des conclusions du rapport.

La parole est donnée à M. Bigler rapporteur de la commission ad hoc qui donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Michel Ceppi, Municipal**

Nous avons été surpris des conclusions du rapport de la commission ad hoc qui propose, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis dans son ensemble.

Lors de la séance avec la commission, en compagnie de Mme Arianne Rouge, M Cédric Desmet et de M. Schneiter du BTI, il nous avait semblé avoir pu répondre à toutes les questions posées et avoir réussi à présenter tous les buts de ce préavis.

Nous relevons les points positifs du projet retranscrits dans le rapport de la commission:

- La prolongation de la zone 30 km/h
- La création du pincement supérieur comme modérateur de trafic
- La diminution des nuisances lumineuses de l'éclairage public
- La remise en état de l'escalier existant
- Et la plantation d'arbres

Voici donc nos réflexions et compléments sur les autres points du rapport

Concernant les chiffres et statistiques :

Nous sommes allés sur place avec M. Schneiter et moi-même pour effectuer des comptages des piétons utilisant la partie inférieure de l'Esplanade, du tronçon du trottoir en encorbellement.

Chacun à des horaires différents. (Chaque piéton a été pris en photo pour justifier ces résultats). Ces comptages ont été réalisés mercredi 29 mai l'après-midi, samedi 1er juin le matin et lundi 3 juin en fin d'après-midi.



Sur cette période de comptage globale de 6 heures, nous pouvons comptabiliser les utilisateurs suivants :

Sur le trottoir amont: 74 personnes

Sur le trottoir en encorbellement : 12 personnes.

Ce qui correspond à 2 personnes par heures sur l'encorbellement.

Nous avons de plus compté les piétons utilisant l'escalier : au total 111 personnes l'ont emprunté.

Total global sur 6 heures : 197 piétons.

L'utilisation du trottoir en encorbellement ne correspond qu'à 6.1 % des utilisateurs.

A préciser que toutes les personnes accompagnées d'enfants en bas âge, avec poussettes ou autres, ont utilisé le trottoir en amont et jamais le trottoir en encorbellement.

De plus, nous avons pu constater que les véhicules stationnés devant les immeubles 9-11-13 de la rue ne génèrent pas un gros trafic.

En moyenne, 2 véhicules par heure se déplacent et, sur les 6 heures de comptage, jamais un piéton ne se trouvait à cet endroit au même moment.

#### Concernant la sécurité des piétons sur le trottoir amont:

Suite aux discussions avec les membres de la commission, nous nous sommes engagés à modifier le projet en mettant en place des bordures hautes le long du trottoir, dès que cela est possible, en fonction des différents accès. Cela améliorera encore la sécurité des usagers.

Pour rappel, pour la partie devant les bâtiments n°9-11-13, des potelets seront installés pour empêcher les véhicules de rouler sur le trottoir.

Concernant les locataires et le respect du stationnement, la balle est dans leur camp.

S'ils jouent le jeu, les places seront conservées. En cas de non-respect, la Municipalité pourra faire supprimer les places gênantes.

Concernant le dévers important du trottoir existant, grâce à l'élargissement à 2 mètres, le dévers sera de ce fait moins prononcé.

Pour rappel, aucun utilisateur avec poussette n'a emprunté le trottoir en encorbellement.

#### Bas de l'Esplanade - Concernant la circulation des vélos en aval :

Le gabarit d'espace libre au droit du nouveau pincement inférieur permet le croisement en toute sécurité d'un vélo avec un bus ou camion.

Entre la mise à l'enquête et le dépôt du préavis, le gabarit d'espace libre a justement été augmenté en ce sens, passant de 3.75 m à 4.20 m.

Les cyclistes ne devront pas se déporter au milieu de la chaussée mais simplement rester au bord comme sur une voie normale, et ceci sans mise en danger. De plus, la prise d'élan n'en sera pas péjorée.

Lors des comptages, nous n'avons jamais constaté un croisement entre un vélo et un véhicule à cet endroit.

La visibilité générale est largement suffisante pour que le cycliste puisse anticiper la manœuvre en toute sécurité.

#### Concernant l'escalier :

Nous avons expliqué à la commission que les marches ne seraient pas en caillebotis mais en bois ou en tôle, exemples montrés sur photos.

La Municipalité proposait un escalier en bois-métal pour aller dans le sens de diminuer le bétonnage.

Cependant, si le vœu du Conseil communal est de quand même faire réaliser cet escalier en béton, cela ne générera pas de coûts supplémentaires.

#### Concernant la végétalisation du mur de soutènement:

Comme expliqué lors de la commission, faire grimper de la végétation sur un mur existant dont nous venons de réfectionner la surface n'est selon nous pas une bonne idée.

Nous vous proposons cependant d'étudier la possibilité de faire grimper de la végétation sur une structure mise en place devant le mur.



En Conclusion, au vu de la faible fréquentation piétonne calculée, suite aux comptages réalisés, la Municipalité maintient sa proposition de supprimer le trottoir en encorbellement, jugeant disproportionné la comparaison entre l'utilisation réelle et le coût des travaux de CHF 400'000.-.

**M. Enrica Valentino (A)**

J'ai fait partie de la commission, vous parlez des places de parc que nous ne pouvons pas enlever dans leur entier, parce qu'elles sont privées.

D'après ce que j'ai compris, la partie où la commune peut faire quelque chose, est vraiment minime.

Maintenant aux locataires, vous pouvez leur donner des conseils, mais ils font ce qu'ils veulent. S'ils veulent se parquer en arrière ou en avant, nous pouvons donner des conseils, mais nous ne pouvons rien leur imposer.

Moi, personnellement, malgré les contrôles que vous avez faits, je trouve que ce n'est vraiment pas sécuritaire de faire passer des enfants où il y a autant de places de parcs.

Je vous propose de refuser ce préavis.

**M. Olivier Schorer (VG)**

Je souhaite aborder l'aspect des cyclistes, nous pouvons certes nous réjouir du fait qu'avec le projet la route passe de 50 à 30km/h, par contre l'absence de bande cyclable à la montée est à déplorer, car c'est à la montée que les vélos non électriques ont besoin d'un peu plus de marge pour pouvoir bouger. Ce serait plus sécuritaire s'il y a une bande cyclable qui montre aux voitures où il faut passer.

Pour ce qui est de la chicane au début de la montée, vous avez dit M. Ceppi qu'il n'y a pas de problème de sécurité, mais en tout cas pour ce qui est du sentiment de sécurité, pour les cyclistes, devoir se déporter sur la gauche, regarder en arrière tout en avançant et à la montée ce n'est vraiment pas agréable.

Je vous recommande de refuser ce préavis et j'espère que la Municipalité reviendra avec de meilleures propositions pour les cyclistes.

**M. Damien Chenevard (A)**

J'apprécie l'explication donnée par M. Ceppi et l'effort de comptage qui a été fait pour démontrer l'utilité de ce trottoir. J'avoue qu'en venant ici je me questionnais sur mon vote pour ce préavis. Je pense que cela donne une bonne information sur le trafic piétonnier qui passe sur ce trottoir et que la Municipalité a plus que correctement fait son travail. Je suis un peu surpris de la remarque de M. Schorer, notamment par rapport à la manœuvre qu'il a effectué en arrivant à vélo en me dépassant par la droite même si c'est autorisé pour les cyclistes, parce que je l'ai vu au dernier moment et je roule généralement très à droite ce qui peut être assez dangereux pour un cycliste dans une zone 30km/h tout cela pour arriver dans le pare-chocs de mon collègue M. Crausaz, c'est une remarque que je pense qu'il faut prendre en considération différemment et réfléchir. Je suis cycliste moi aussi et à un moment donné, je pense que les cyclistes n'ont pas tous les droits sur la route.

*M. le Président demande à M. Chevenard de revenir sur le sujet du préavis 04/2024.*

Je vous remercie M. le Président, j'avais compris.

Ce passage (la bretelle de l'Esplanade) pour les cyclistes je l'emprunte régulièrement comme la plupart d'entre vous, et je pense que la proposition de la Municipalité est relativement pertinente. Personnellement je pense voter oui pour ce préavis, parce que je le trouve plutôt bien fait et que le Municipal, M. Ceppi a pris la précaution de démontrer qu'à priori ce trottoir en aval n'était pas spécialement utilisé.

**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Je prends la parole au nom des Verts et de la Gauche, nous avons eu de nombreux échanges au sujet de ce préavis. Pour résumer, malgré vos explications M. Ceppi, ce qui nous est apparu



c'est que ce projet n'est pas assez abouti et, mine de rien, cela continue à prioriser les automobilistes par rapport aux piétons et aux cyclistes.

Peut-être qu'il faut prendre le questionnement autrement, pourquoi il y a aussi peu de piétons qui empruntent ce passage, pourquoi il y a aussi peu de cyclistes, peut-être qu'il est temps de rendre cet endroit plus attractif pour ces personnes-là et je pense, au nom de notre groupe, qu'il faut refuser ce préavis et venir avec un projet plus abouti.

**M. Benjamin Bigler (VG)**

J'appuie le point de M. Ribeiro, pourquoi ce trottoir est si peu utilisé, notamment par des personnes avec des poussettes ou avec des béquilles notamment, il y a une marche de 15 cm pour monter sur le trottoir après le passage pour piéton, ce qui ne donne évidemment pas envie aux parents avec poussettes, aux gens en chaise roulante ou aux personnes à mobilité réduite de monter sur le trottoir étant donné que ce n'est pas du tout adapté pour eux, cela fait que les gens restent sur le trottoir amont.

**M. Julien Goy (C)**

J'étais membre de la commission ad hoc, par rapport au fait que M. Ceppi est surpris par le vote de la commission, ce n'est pas parce que la Municipalité répond à nos questions, que les réponses nous paraissent crédibles et de qualité. Ce n'est pas parce que nous répondons à une question que la réponse est bonne.

Nous remercions la Municipalité pour les nombreuses réponses qui ont été données, mais pour un certain nombre de points, les réponses ne nous ont hélas pas convaincus.

Je ne vais pas revenir sur le rapport que nous avons fait, il est assez détaillé sur les différents problèmes, mais c'est pour vous dire qu'il nous est proposé de dépenser CHF 1'700'000.- pour des infrastructures urbanistiques qui sont de moins bonne qualité que ce qui a été fait il y a 70 ans. Nous avons un escalier de moins bonne qualité, nous perdons un trottoir et nous nous retrouvons avec un seul trottoir, sachant qu'un micro quartier va voir le jour à Bourg-Dessous, que le parc Chaplin est très fréquenté avec beaucoup de monde qui va continuer à y venir et inversement des gens du village de Corsier qui vont descendre sur Vevey, nous perdons en qualité au niveau des infrastructures pour un montant de CHF 1'700'000.-.

Nous avons aussi le problème au niveau des vélos, c'est-à-dire que nous avons des pincements avec des arrêts dessus qui nous empêchent d'avoir un bipasse vélo qui permettrait de circuler en toute sécurité.

Les vélos devront commencer à slalomer, à zigzaguer, cela nous paraît aussi être un problème majeur. Je ne vais pas revenir sur les potelets que l'on nous propose de mettre un peu partout dans le village et qui sont arrachés, c'est plus quelque chose de personnel qui me répulse un peu si vous me pardonner l'expression.

**M. Florian Volet (A)**

Je suis interpellé dans le préavis, au sujet des 7 arbres plantés sur des propriétés privées, je pense aujourd'hui que la commune ne peut pas commencer à planter des arbres sur des propriétés si nous ne voulons pas avoir des frais de jardinage chez des privés.

Pour moi c'est une bêtise de mettre des arbres sur des propriétés privées, car nous leur serons redevables de quelque chose en échange, le jour où les travaux vont se faire sur ces parcelles.

**M. Fabrice Coppex (C)**

J'ai une réflexion sur la mobilité globale que nous souhaitons à Corsier, nous avons fait le constat que, malheureusement, il y a du trafic dans Corsier avec des gens qui coupent à travers le village pour aller à Vevey. Est-ce qu'il n'y aurait pas une réflexion à avoir, pour que, les gens, les riverains puissent emprunter cette route, mais que cela ne soit pas facilité pour ceux qui passent tout droit. Nous pourrions imaginer, comme cela se fait ailleurs, de favoriser les transports de mobilité douce, vélos, piétons et rendre la circulation un peu moins aisée pour ceux qui sont pressés de rentrer sur Vevey,



### Mme Arianne Rouge, Syndique

Il est vrai que, quand les membres de la commission sont arrivés, ils avaient beaucoup de craintes par rapport à ce préavis sur le point de la sécurité. Ce sentiment, malgré nos explications n'a pas été dissipé. Est-ce que nos explications n'étaient pas assez claires ou peut-être que ce sentiment est plus fort que ce que nous pensions.

Concrètement au pincement du bas, les vélos ne devront pas se déporter sur la chaussée à de gauche, la chaussée mesure 4m20, ce sera limité à 30km/h, le gabarit d'une voiture fait 1m80, nous comptons 10 cm de marge de chaque côté, plus 20 cm pour la sécurité. Il restera pour les vélos 1m80, est-ce que vous imaginez un vélo dans cet espace-là ?

Est-ce que pour vous c'est une crainte de traverser cet espace là à vélo ?

Cette crainte peut être ressentie, mais avec 1m80 vous avez la place de passer avec un vélo et une voiture sur l'autre piste. Vous n'avez pas besoin de faire un slalom, vous avez la visibilité pour vous lancer dans cet espace-là qui sera réservé aux véhicules montants.

Je peux comprendre que, s'il y a un gros véhicule comme un bus qui passe et qu'il reste 1m20, cela soit plus inquiétant, mais il n'y a que le bus 211 qui passe par là.

Nous avons vu très peu de mouvements de stationnement devant les maisons. Ce n'est pas un parking collectif, c'est un parking privé. Si vous vous imaginez depuis la place du village en remontant jusqu'au Terreaux, combien de sorties de parking privés ou publics traversent un trottoir. Je pense que devant l'épicerie où il y a du va et vient c'est plus inquiétant que devant ces bâtiments de la rue de l'Esplanade. Vous avez le parking château 3bis, parking de la Planie, à Jaman vous avez le parking des petits bâtiments, à chaque fois les véhicules traversent le trottoir pour sortir.

A l'Esplanade il y a une bonne visibilité, de chaque côté vous pouvez voir s'il y a des piétons et le trottoir fera 2 m de large, il y aura suffisamment d'espace pour les piétons.

Je pense qu'au niveau de la sécurité elle sera meilleure que maintenant et il a été dit qu'il y aurait une perte de qualité, mais nous allons avoir un trottoir plus large.

Il y aura des bordures surbaissées devant les places fr parc, ailleurs elles seront rehaussées, donc les véhicules ne pourront pas rouler constamment sur la bordure. Pour les potelets, nous avons expliqué à la commission que nous n'allions pas mettre la même fixation de potelet que celle qui se trouve au village, ils resteront plus longtemps que ceux du village.

Si on fait un bipasse, nous sommes obligés de supprimer les arbres, parce que nous n'avons plus le gabarit nécessaire pour pouvoir mettre le trottoir, le bipasse, la fosse des arbres et la circulation routière.

Si nous enlevons les arbres et que nous avons un bipasse pour les vélos, est-ce que c'est mieux ? Nous avons entendu de nombreuses fois dans ce Conseil la problématique des îlots de chaleur, dans cette zone c'est une problématique d'îlot de chaleur. Nous nous trouvons juste à côté d'une ville urbaine densément bâtie et c'est un endroit qui est considéré comme un îlot de chaleur. Nous pouvons, au moment des travaux, faire une fosse, déplacer les conduites pour pouvoir mettre des arbres sur l'Esplanade, profitons-en pour ne pas uniquement refaire du goudron, mettre des piquets et un bipasse pour les vélos. Si nous changeons ce projet, on doit enlever les arbres, est-ce que c'est réellement une bonne idée de les enlever là-bas, moi je ne pense pas.

Dans les questions qu'il y a eu, par rapport aux voitures dans ce parking, les voitures sont parquées sur des domaines privés, mais dès le moment où elles déborderaient sur le domaine public, le trottoir, la Municipalité a le moyen de les faire enlever.

Dans une zone à 30km/h, quelqu'un a mentionné une bande cyclable, mais ces zones n'ont pas de bande cyclable, nous vous avons demandé un crédit d'étude, nous avons fait faire des études, nous avons discuté avec les VMCV, avec la DGMR, dès le moment où la circulation est limitée à 30km/h il n'y a pas de bandes cyclables.

Concernant l'attractivité, je pense qu'en mettant des arbres, nous rendrons l'endroit plus attractif et les gens ne se déplacent peut-être pas sur le trottoir aval parce que le vide pose problème. Nous ne mettons pas de grilles sur les escaliers, parce que certaines personnes n'oseraient plus passer.

Concernant la mobilité en général et le fait que les gens coupent pour aller à Vevey, : comme nous diminuons la vitesse et que nous mettons des chicanes, nous espérons que cela modère un peu les gens et qu'ils soient suffisamment ennuyés pour ne plus passer par ce chemin-là. Il



est très compliqué de rendre un endroit attractif et coercitif. Nous avons fait des études pour essayer de mettre des sens uniques, nous nous retrouvions avec des voitures qui entraient dans Corsier et qui ne pouvaient plus en ressortir. Il a été compliqué de trouver un chemin pour faire un sens unique avec les véhicules qui entraient d'un côté, mais ne ressortaient pas de l'autre. Nous avons réfléchi pour trouver de bonnes astuces. Nous sommes obligés de laisser de l'espace pour les bus, il y a des contraintes de largeur, de hauteur.

Concernant les arbres sur la propriété privée : notre intention est de diminuer les îlots de chaleur, mais nous ne pouvons pas mettre plus d'arbres sur l'Esplanade, nous nous sommes dès lors approchés des voisins pour regarder si c'était possible en ayant une convention avec eux, d'en planter sur leur parcelle.

L'idée est de faire une convention pour déterminer les buts et les responsabilités de chacun. Ce projet a été étudié, calculé, la DGMR est venue plusieurs fois, nous avons essayé de trouver différentes possibilités et moyens et c'est finalement ce projet qui a retenu notre attention.

Je vous recommande de voter oui, merci.

### **Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

On nous parle de sentiment d'insécurité, nous ne sommes pas du même groupe et nous ne nous sommes pas consultés, mais nous avons tous eu la même réaction, nous ne pouvons pas demander à des gens de se parquer en marche arrière et d'avoir une bonne visibilité avec ce que nous avons actuellement.

Les vélos, Mme la Syndique, doivent regarder derrière eux, car ils ont peur d'être doublé par une voiture, car deux voitures peuvent passer dans cet espace, c'est pour cela qu'ils ne veulent pas regarder en arrière. Je ne suis pas cycliste, mais j'ai pris en considération ce qu'ils disaient.

Le BTI, qui nous a fait la présentation, et le responsable de ce projet, nous ont indiqué que les cyclistes devaient aller tout droit et sur le trottoir.

Nous aurons un trottoir sur lequel il y aura des cyclistes, des poussettes, des gens et des voitures. Concernant le fait de supprimer les arbres, vous parlez d'îlots de chaleur, mais je crois vous êtes mal placés pour parler de ce sujet quand on voit ce qui a été fait dans le parc Chaplin.

Beaucoup d'arbres ont été enlevés et nous avons complètement bétonné, ce qui se trouve vers l'entrée (la sortie) de la maison de commune et nous avons créé des îlots de chaleur.

Pour les voitures qui se trouvent sur un domaine privé, nous pouvons donner des conseils, mais nous ne pouvons pas demander à des privés de prendre des voitures plus petites.

Concernant les zones 30km/h il n'y a pas de bandes cyclables, mais il faudrait peut-être rendre les choses plus facile pour les cyclistes.

En ce qui concerne le coût, le fait de conserver l'escalier en ciment, nous aurons juste besoin de le refaire, ce qui ferait un coût en moins.

D'autres part il faut rajouter au prix, si jamais on enlevait un trottoir, qu'il faut des barrières qui ne sont pas les petites barrières actuelles, car sinon les camions et les voitures peuvent passer.

Le point le plus important, c'est que nous diminuons l'accessibilité de beaucoup de personnes, même si ce n'est que 6 %, j'ai des enregistrements vidéo, que je peux vous montrer, de dames qui marchent avec des tintébins et pourquoi prennent-elles cet arc en aval et pas l'arc en amont c'est pour la sécurité à cause des voitures et des garages. On ne peut pas nous dire que tout au long du village il y a des sorties, ces sorties nous les connaissons elles sont limitées, nous savons que quand nous arrivons à une sortie nous faisons attention, là ce sont les trois quarts du trottoir qui sont plein de voitures garées et de garages fermés.

Le grand arc qui passe en aval est beaucoup plus facile, même nous, à nos âges, nous prenons ce chemin, plutôt que l'autre. J'ai filmé des gens en leur demandant pourquoi ils ont traversé et se sont rendu de l'autre côté, premièrement pour la sécurité à cause des voitures et deuxièmement car c'est plus facile et plus sécurisé d'avoir un trottoir surélevé.

Une personne qui voudrait monter à pied, elle passera devant ces voitures et parkings sur une pente dure qui penche à l'intérieur.

La Municipalité a insisté sur la sécurité, mais pour nous il n'y a aucune sécurité. Le seul moyen de monter à pied c'est de passer par le Châtelard qui est beaucoup plus dur. Nous allons



empêcher une partie de la population d'aller à pied, car on ne peut pas dire en même temps que nous voulons favoriser les piétons et supprimer le trottoir.

Un autre élément important, c'est que plusieurs immeubles souhaitent se raccorder au chauffage, mais ce n'est pas encore abouti, c'est une bonne idée de vouloir diminuer le trafic en le réduisant à 30km/h, mais si ce dernier fait disparaître la piste cyclable peut être qu'il faut y repenser.

Il faut peut-être attendre de voir ce que les autres immeubles veulent faire et surtout conserver ce trottoir qui est utilisé.

#### **M. Michel Ceppi, Municipal**

Concernant la pente du trottoir existante, pour la remarque qui précise que la montée serait plus aisée sur le trottoir en encorbellement que sur le trottoir en amont, nous avons fait l'exercice et nous pouvons vous confirmer que ce n'est pas le cas.

Entre les deux passages projetés pour le trottoir amont longueur 120 m, dénivelé 7,4 m et 7,33 % de pente en moyenne.

Trottoir en encorbellement 104 m, cela fait 3 m de plus, dénivelé 7,7 m et 7,40 % de pente en moyenne.

Nous pouvons considérer ces pentes, comme indiquées, où s'il faut être vraiment précis, la pente actuelle est plus faible en amont, que sur l'encorbellement, 1 millimètre par mètre à grimper.

Il y a un trottoir qui sera réhaussé du côté de l'encorbellement ce qui empêchera les voitures et les camions, s'ils tapent dedans, de basculer par-dessus le mur, ils reviendront dans l'autre sens sur la route.

Le trottoir en encorbellement sera enlevé et pour sécuriser les véhicules, une bordure haute empêchera les voitures de passer en bas du mur.

Pour l'escalier, nous avons constaté qu'il était en mauvais état en bas, nous allons regarder pour le remettre en état, mais le trottoir en encorbellement doit être changé parce qu'il est en mauvais état.

Si nous voulons un trottoir en béton, nous pouvons le faire, il n'y a aucun problème cela ne fera pas de coûts supplémentaires, mais celui-ci nous devons le changer.

Pour l'inclinaison du trottoir, comme il sera élargi à 2m, elle sera moins grande et pendant le chantier nous pourrons demander aux ouvriers qui mettront le goudron de rehausser un petit peu la route comme cela le trottoir sera moins incliné. C'est une possibilité que nous avons pour sécuriser cette pente.

Pour le parc Chaplin nous avons enlevé quelques arbres, mais nous en avons replanté plus d'une centaine.

#### **M. Benjamin Bigler (VG)**

Je souhaite soulever quelques points pour clarifier les propos de la Municipalité. Effectivement la largeur d'une voiture est de 1m80 sans les rétroviseurs, un camion fait à peu près 2m55 de largeur ce qui est plus important qu'une voiture et vous pouvez ajouter les rétroviseurs. Les chicanes ne vont pas empêcher les voitures de passer puisque nous pouvons aisément croiser à 20km/h, même si cela se fait de cette manière ailleurs, ici nous faisons un projet de zéro et nous devons le faire correctement et de la manière la plus sécuritaire possible. Par rapport à la pente du trottoir, nous parlons de moyenne, mais pas d'une vision réelle de la vie sur le terrain, puisque la pente augmente à la fin et pas au début.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

vu le présent préavis

ouï les rapports de la Commission des finances chargée de son étude



DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 1'680'000.00, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 1'680'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives.

*Le préavis municipal no 04/2024 est refusé par 22 NON, 16 OUI, 6 abstentions.*

**13. Préavis n° 05/2024 : Demande de crédit pour les travaux de réfection et d'amélioration énergétique de l'immeuble communal sis à la rue Centrale 3**

La parole est donnée à M. Groux rapporteur de la commission des finances qui donne lecture des conclusions du rapport.

La parole est donnée à M. Duschesne de la commission ad hoc qui donne lecture des conclusions du rapport.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)**

J'ai trouvé ce préavis très bien, il y a juste un point qui m'a surprise c'est que les consignes au niveau fédéral sont claires, quand il y a une rénovation importante comme dans ce cas, il faut mettre des compteurs individuels. Dans les communications il est précisé que c'est trop cher, je me dis est-ce que notre commune, qui a des finances saines, doit vraiment économiser sur ces compteurs individuels ? Nous sommes dans l'optique du pollueur-payeur, du consommateur-payeur, nous rénovons un lieu et nous ne suivons pas les consignes données au niveau fédéral, si au niveau communal nous ne suivons pas les consignes, quel privé va le faire ? Cela coûte cher à tout le monde, pas seulement à notre commune.

Je me demande dans quelle mesure c'est cher au point que nous ne puissions pas nous le permettre.

**M. Christian Kaelin, Municipal**

Le DIFC (décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude) est obligatoire à partir de 5 appartements et il n'y a que 4 appartements dans cet immeuble. Les améliorations sont importantes avec l'isolation et la nouvelle installation, il n'y aura que peu de différences de consommation d'énergie entre les locataires, raison pour laquelle nous aurons un décompte par m<sup>2</sup> pour le chauffage.

**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Dans le rapport de la commission ad hoc il y a la question des logements subventionnés qui a été abordée, c'est une question qui me tient à cœur. La réponse qui a été donnée c'est que les loyers seront volontairement abordables, ce qui est une bonne chose, mais la mise en place de logements subventionnés n'est pas toujours favorable aux locataires, car s'ils ne remplissent plus les conditions, ils sont censés trouver un autre logement.

Ce qui m'interpelle dans cette réponse c'est sur le principe des logements subventionnés, qui sont destinés à des personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à un logement facilement. En ayant simplement un loyer abordable, n'importe quelle personne pourrait avoir accès à ce type de logement. Avoir une politique de logements subventionnés ou des logements abordables ce n'est pas du tout la même vision que nous avons par rapport à l'accès au logement dans une commune.

Cela n'enlève rien à la qualité du préavis, mais c'est une manière de dire que nous reviendrons très certainement avec des questions lors d'une prochaine séance concernant la politique de subvention de logements dans la commune.



La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

vu le présent préavis,  
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de l'étude de cet objet,

DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment de la rue Centrale 3 pour un montant total de CHF 1'460'000.00 ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 1'460'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives.

***Le préavis municipal no 05/2024 est accepté par 43 OUI, 0 NON, 1 abstentions.***

**14. Préavis n° 06/2024 : Gestion et comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

**M. le Président**

Corsier n'a eu aucun représentant à la commission intercommunale de gestion chargée de l'examen des comptes de la CIEHL.

Cependant, suite à la lecture du rapport de cette commission qui s'est réunie le 18 avril, est-ce que l'un de nos trois délégués pourrait nous faire un retour et nous lire les conclusions ?

Si ce n'est pas le cas, je vous lis les conclusions du rapport de cette commission intercommunale

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE des conclusions :**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

***Le préavis municipal no 06/2024 est accepté par 40 OUI, 0 NON, 4 abstentions.***

**15. Préavis n° 07/2024 : Comptes 2023 du Fonds Culturel Riviera**

La parole est donnée à Mme Bussy membre de la commission.

**Mme Margrith Bussy (C)**

J'aimerais tout d'abord préciser que le rôle de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera est de contrôler la gestion du fond pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil administratif et d'examiner les comptes et le



budget de l'exercice à venir. Elle ne peut en aucun cas intervenir quant au choix des institutions bénéficiaires.

La contribution des communes a été fixée à CHF 47.- par habitant, ceci depuis 2023, sur la base de la population fin 2022.

Suite au Covid-19, l'année 2023 est considéré comme une bonne année. Les institutions bénéficiaires ont retrouvé un rythme normal.

A relever : 21 institutions, le même nombre que l'année précédente, ont bénéficié d'un subside. 8 projets ponctuels ont également pu bénéficier d'une aide. C'est plus que l'année d'avant.

En ce qui concerne le nombre de projet et le montant accordé, cela dépend surtout des moyens financiers à disposition. Un certain nombre de critères sont également à respecter. La discussion lors de cette séance s'est essentiellement portée sur la présentation des comptes. Un membre de la commission de gestion aurait voulu une présentation avec une colonne supplémentaire pour comparer les montants accordés aux différentes institutions. Après votation, il a été décidé de maintenir la présentation actuelle.

Le coût de la version papier de l'Agenda culturel a sensiblement augmenté. À la suite d'une enquête il a été décidé de maintenir tout de même la version papier en plus du nouveau site WEB.

#### Conclusions

En conclusions de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- D'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

M. le Président ouvre la discussion.

#### **Mme Leila Khouri Dagher (C)**

J'ai une question, il est noté en page 2 au 6<sup>ème</sup> paragraphe, que le montant des subventions attribuées a été supérieur au budget. J'ai fait le calcul et le montant est supérieur de CHF 245'000 au budget prévu.

Est-ce que cela se fait habituellement de mettre un montant plus élevé que ce qui a été voté pour le budget ?

#### **M. Bernard Schär, Municipal**

Cette différence s'explique par le choix du Conseil d'administration d'accorder une subvention à une des associations bénéficiaires. Dans le cadre du budget, sur les règles mises en applications par le SAI, il y a une institution parmi les bénéficiaires qui n'avait pas obtenu, dans le cadre du budget, les prévisions qu'elle espérait. En cours d'année, compte tenu des activités que cette institution a mises en œuvre, le Conseil d'administration a décidé d'allouer le montant supplémentaire, qui correspond au travail qu'elle a effectué, d'où la différence entre le budget et les comptes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **VOTE des conclusions :**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

***Le préavis municipal no 07/2024 est accepté par 38 OUI, 0 NON, 6 abstentions.***



## 16. Préavis n° 08/2024 : Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2023

La parole est donnée à Mme Cork Levet rapportrice de la Commission de gestion qui donne lecture des conclusions du rapport.

### M. le Président

Nous allons tout d'abord traiter le rapport de gestion de la Municipalité et ceci par groupe de deux pages. J'ouvre la discussion.

#### - Page 12 - MOBILITÉ DOUCE

##### Mme Leila Khouri Dagher (C)

J'ai une remarque sur la page 12, mobilité douce, étude pour le développement de pistes cyclables, c'est très bien, mais il faut rappeler que la mobilité douce c'est d'abord marcher.

##### M. Roch Genoud (A)

J'ai une question concernant la voirie, je suis étonné d'apprendre que l'Etat a transféré des trottoirs à la commune, j'ai trois questions :

1. Est-ce que l'on peut faire cela de cette manière, donner une route cantonale à une commune ?
2. Est-ce que ces routes et trottoirs ont été donnés dans un bon état ?
3. Est-ce que cela ajoutera beaucoup de travail pour la voirie en mètres linéaires de trottoirs ?

##### M. Michel Ceppi, Municipal

Nous n'avons pas eu le choix, car c'est le Canton qui nous les a donnés, ils se sont débarrassés d'un certain travail et à nous de nous débrouiller pour acheter des véhicules et avoir les employés nécessaires, pour déneiger, nettoyer et entretenir.

*Il est demandé où se situent ces trottoirs.*

Il s'agit de la route cantonale qui monte aux Monts de Corsier, quand nous sortons de Corsier il y a un bout de trottoir au niveau de la bifurcation pour monter au musée Chaplin, tous les arrêts de bus et les trottoirs qui sont sur la route cantonale de la commune, nous les avons récupérés. L'annonce a été soudaine et heureusement que nous n'avons pas eu trop de neige cet hiver, nous verrons pour l'hiver prochain.

Pour les surcoûts, je dois me renseigner et je vous donnerai une réponse par écrit pour le prochain Conseil.

### M. le Président

Nous pouvons maintenant nous pencher sur les annexes du rapports de gestion de la Municipalité:

- Page 3 - Rapport de l'auditeur
- Page 5 - Comptes de la déchèterie
- Page 9 - Rapport d'activités de la déchèterie
- Page 11 – Comptes du BTI

Est-ce que Monsieur Georges de Mertzenfeld, participant et rapporteur de la commission intercommunale sur les comptes du BTI a quelque chose à ajouter ?

*M. de Mertzenfeld n'a rien à ajouter.*

- Page 15 – Rapport d'activités du BTI
- Page 30 – Rapport de gestion de l'ASIIC
- Page 34 – Rapport d'activités de la CORAT
- Page 37 – Rapport d'activité de la commission prévention Riviera
- Page 40 – Compte de cette commissions
- Page 41 – Rapport d'activité de l'ARAS
- Page 43 – Rapport d'activité du service des affaires intercommunales de la Riviera.



**M. le Président**

Nous pouvons maintenant nous pencher sur les comptes communaux, ceci page par page. Je vous remercie d'indiquer clairement le sous-chapitre, le nombre à deux chiffres et le numéro de la ligne pour vos questions et remarques.

**- Page 9 - 15 AFFAIRES CULTURELLES**

**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Concernant le compte 3653.00 Subventions/soutiens culturels, nous partons sur un budget de CHF 22'000.- qui a, à peu près la moitié qui a été dépensé, d'habitude nous sommes contents quand nous économisons, là je trouve un peu dommage que ce budget ait été dépensé à moitié. Est-ce qu'il y a des mesures qui sont envisagées par la Municipalité pour qu'il y ait une plus grande visibilité par rapport à ces subventions culturelles et pour que nous puissions espérer qu'un montant plus important du budget soit utilisé à l'avenir ? J'aimerais avoir des éléments de réponse par rapport à cela, merci.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Sur ce compte, les subventions courantes habituelles que la Municipalité a l'occasion d'accorder ont été maintenues, c'est valable aussi pour les « dons divers », même si le montant ressemble un peu à celui des comptes 2022, il reste inférieur au budget.

La différence d'environ CHF 10'000 -12'000.- entre le budget des affaires culturelles sur ce poste, vient des activités que la Municipalité a eu l'occasion de mettre sur pied. Nous n'avions pas assez de moyens en termes de personnel pour pouvoir proposer plus d'animations, notamment les concerts gratuits, il y en a déjà eu l'été passé au parc Chaplin, nous essayons de reconduire ces concerts cette année encore et nous espérons qu'ils auront du succès.

Avec l'habitude, les gens se déplaceront, mais cela demande une grosse organisation et préparation, et le temps nous a un peu manqué en 2023 pour dépenser l'entier du budget accordé.

**- Page 10 - 18 TRANSPORTS PUBLICS**

**M. Roch Genoud (A)**

Je m'excuse, j'ai une question qui n'est pas tout à fait innocente, concernant le poste 18, 3657.01 Transports publics - subventions, quelle est la part de la subvention sur le montant total qui est destinée à nos jeunes et à nos séniors ?

**M. Bernard Schär, Municipal**

A ce poste-là nous parlons de subventions aux VMCV, les acomptes, la contribution à la facture de l'Etat de Vaud pour les lignes régionales.

Ce n'est pas dans ce compte-là que nous trouvons les subventions pour la mobilité douce et les transports, les abonnements VMCV etc., c'est en bas de la page 7 dans le compte 110 administration – 3189.05, Développement durable - soutien mobilité.

**- Page 15 - 221 RENDEMENT TITRES & CRÉANCES**

**M. Patrick Groux (C)**

Toujours dans ma réflexion par rapport à l'électricité, serait-il possible de savoir au 221 rendement titres & créances - 4250.00 revenu des capitaux patrimoine administratif, c'est-à-dire des actions, sur les CHF 50'000 combien la Romande nous ramène ? Etant donné que dernièrement la presse a indiqué que les communes propriétaires de Romande Energie récupèrent énormément d'argent et qu'elles n'ont qu'à redistribuer à leur concitoyens le tarif électricité. Si vous n'avez pas la réponse tout de suite, vous pouvez me la donner plus tard.

**M. Bernard Schär, Municipal** nous répondrons lors d'une prochaine séance.



## - Page 27 - 400 PIONNIERS ET AUXILIAIRES

### Mme Martine Meier (C)

À la rubrique 400, compte 3011.00 Traitements du personnel, il y a CHF 461'221.85 par rapport au CHF 438'000.00 budgété et en dessous sous le compte 3080.00 Personnel intérimaire et autres, il y a CHF 31'375.20 alors que rien n'avait été budgété, cela fait une augmentation de CHF 56'000.- de frais de personnel par rapport au budget.

### M. Michel Ceppi, Municipal

Je vais contrôler et nous vous transmettrons l'information ultérieurement, il y a eu des accidents en fin d'année, il faut que je regarde si ces montants correspondent à cela.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### VOTE des conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

- vu le présent préavis sur la gestion et les comptes pour l'année 2023,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets,

#### DÉCIDE

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2023 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

*Le préavis municipal no 08/2024 est accepté par 44 OUI, 0 NON, 0 abstentions.*

## 17. Rapport de la commission de gestion

### Mme Françoise Cork Levet (VG)

La COGEST s'est réunie pour étudier 3 points :

1. L'augmentation, le crédit supplémentaire concernant le photovoltaïque sur les modules scolaires. Ces augmentations ont été causées par les délais supplémentaires liés aux demandes faites au tribunal administratif, ce qui est normal.
2. L'arborisation de la commune, nous voulions comprendre le retard de la mise en route alors que CHF 30'000.- annuel étaient déjà alloués depuis 2022. Il est apparu qu'il s'agissait de problèmes de communication. une commission avait été créée, mais peu sollicitée, tout devrait rentrer dans l'ordre dès cette année.
3. L'engagement d'un assistant de sécurité police, cela avait été refusé deux fois, puis accepté spécialement grâce aux arguments de la Municipalité pour renforcer la sécurité aux alentours de l'école avec l'ouverture de la crèche.

Nous avons étudié tous les points, quand cet assistant de sécurité était là, cela représentait 220 heures de présence annuelle. Cela a montré que 75 % de ses interventions concernaient le stationnement et seulement 20 % de prévention pour les écoles, qui était la raison pour laquelle nous avions voté son engagement. Nous avons vérifié les coûts qui semblaient élevés avec CHF 30'000.- mais grâce aux amendes un montant de CHF 40'000.- a été encaissé par la commune. C'est excellent pour les finances communales, mais était-ce le but de cet assistant de sécurité ?

*Mme Cork Levet donne lecture des conclusions du rapport.*

M. le Président ouvre la discussion.



**M. Fabrice Coppex (C)**

J'ai un peu de retard, car mon intervention concerne les comptes et également le rapport de la COGEST.

Selon le rapport de la Cogest, des résultats positifs permettent de faire des amortissements supplémentaires des investissements engagés (notamment par préavis).

La question que je pose à la Municipalité est : est-ce que les montants budgétés mais non utilisés (par exemple Agenda 21 : avait un budget de 60k et a utilisé 15k) sont utilisés dans ces amortissements supplémentaires ?

Si tel est le cas, cela questionne si des montants votés sont, au final, utilisés à d'autres fins. Je vous remercie d'éclairer ma lanterne.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Oui et non, il y a des comptes comme celui que vous avez cité, pour Agenda 21 et nous pourrions parler de la plantation des arbres, etc. qui sont des comptes affectés parce que la Municipalité a créé des Fonds de réserve. L'argent qui n'a pas été dépensé une année, augmente la réserve pour d'autres dépenses ciblées de cette nature-là.

Je vais prendre un autre exemple, nous aurions dû renouveler une cuisine dans un appartement, nous n'avons pas fait les travaux et cet argent n'est pas affecté à un fond de rénovation, d'entretien d'appartements ou d'immeubles. Ce qui va artificiellement augmenter le résultat positif qui pourrait être attribué, par cette distribution à des amortissements supplémentaires et à des fonds de réserve globaux à d'autres fin, mais toujours au bénéfice de la population.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. le Président** remercie M. Keller Président, Mme Cork Levet rapportrice et les membres de la COGEST pour ce grand travail.

**18. Postulat du groupe Les Verts et La Gauche intitulé « Postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics »**

**M. le Président**

Le bureau a reçu de la part de Monsieur Schorer, au nom des Vert.e.s et de La Gauche le postulat « demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics ». Annexe 2

Vous l'avez tous reçu il y a trois semaines de la part de Monsieur Schorer. Est-ce que ce dernier a quelque chose à ajouter ?

**M. Olivier Schorer (VG)**

J'explique brièvement le contexte de ce postulat, lors de notre Conseil de décembre dernier sur le budget 2024, notre groupe a proposé un amendement pour augmenter le montant des subventions des abonnements de transports publics et un des arguments pour refuser cet amendement, était que nous ne pouvions pas donner un chiffre « à la louche », mais qu'il fallait étudier ce point.

C'est pour cela que ce postulat demande à la Municipalité d'étudier un montant pour augmenter la subvention pour les transports publics.

Je me permets de remercier la Municipalité d'avoir mis sur la page d'accueil du site de la commune le lien pour ses subventions.

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. le Président**

Il faut déterminer si le Conseil souhaite renvoyer ce postulat à une commission ad hoc ou directement à la Municipalité.



Le renvoi sera exécutoire si 1/5 des membres présents de notre Conseil le désirent, soit 9 membres.

Renvoi du postulat à une commission ad hoc :

7 personnes demandent le renvoi en commission, il n'est pas renvoyé en commission.

**M. le Président** passe au vote pour le renvoi à la Municipalité :

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 25 OUI, 15 NON, 4 abstentions.**

## **19. Postulat de Mme Anne Volet du groupe de l'Alliance, intitulé « Pour une réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin »**

**M. le Président**

Le bureau a reçu de la part de Monsieur Luyet, au nom du groupe de l'Alliance, le postulat de Madame Anne Volet « Pour une réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin ». Annexe 3

Vous l'avez tous reçu fin mai de la part de notre secrétaire. Est-ce que Monsieur Luyet ou Madame Volet ont quelque chose à ajouter ?

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Nicolas Rod (A)**

Je ne vais pas me lancer dans la lecture du document que vous avez tous reçu, mais je vais contextualiser le rationnel derrière cette demande.

Même si les beaux jours se font attendre, il est clair de la quasi-totalité des citoyens profitent pleinement et récoltent les fruits du travail accompli par la Municipalité. Quand je dis quasiment c'est parce que je vois que presque toutes les zones du parc sont exploitées et je voulais en profiter pour tirer un coup de chapeau à M. Desmet. Pour être honnête je faisais partie des sceptiques pour cette histoire de boxup avec des jeux et à chaque fois que je passe c'est un carton plein, ils sont utilisés et c'est sympa à observer.

Cela dit, c'est presque frustrant pour les parents de jeunes enfants de voir une zone qui est désertée et c'est celle qui est dédiée à ce que nous imaginions être la tranche des 5-12 ans. Nous avons vite fait le tour de la partie zone de jeux d'équilibre, il y a un manque d'intérêts. En ce qui me concerne, j'ai deux enfants, un de 5 ans et l'autre de 8 ans et si je leur dis que nous allons au parc, ils me répondent trop cool on va au jardin Doret dans lequel il y a un bateau de pirate échoué ou au jardin Roussy où il y a un château avec un toboggan et un pont suspendu. Pour faire court, quand je pars avec mes enfants pour aller à Corsier, je dois me battre pour les emmener et quand je pars au jardin Roussy je dois me battre pour les ramener à la maison. C'est un peu dommage, avec du recul, quand on voit le budget qui a été investi dans le parc et la durée de vie moyenne de ces installations, on se dit que cela pourrait valoir la peine d'aller encore un peu plus loin, en se posant la question de comment réaménager cette place de jeu pour que tout le monde puisse profiter du travail qui a été accompli.

Je recommande de soutenir cette démarche pour que les plus petits puissent s'amuser aussi sur cette place de jeu.

**M. Michel Ceppi, Municipal**

La remarque m'a été faite que le petit château du parc, les petits enfants ne peuvent pas l'utiliser, c'est un jeu pour les 6 ans et plus, c'est pour cela que les échelons sont assez haut, afin de les empêcher de monter, parce que ce n'est pas un jeu pour les petits et s'il y a un accident, ce n'est pas le but.

Pour la cohésion qu'il y a entre les jeux d'équilibre, même si vous dites qu'il y a un manque de cohésion, dans la loi nous sommes obligés de mettre 1m50 de différence autour des jeux, ce qui fait 3m entre deux jeux. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas les mettre les uns derrières les autres, c'est pour cette raison que les deux jeux d'équilibre manquent un peu de cohésion.



Pour le mur de grimpe sur le sequoia, c'est une idée qui m'est passée par la tête, ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais personne ne certifie une structure de ce type dans un parc public. Il faudrait une surveillance 24h sur 24, avec une personne formée pour l'accompagnement, vous pensez bien que c'est très compliqué. Nous ne pouvons pas mettre une personne 24h sur 24 si un enfant veut faire de la grimpe sur cet arbre, c'est beaucoup trop dangereux, c'est pour cela que nous avons mis un chapeau pour empêcher les enfants de grimper et de monter dessus, il y a 5 m de haut, si un enfant tombe nous ne serons pas bien.

Pour le jardin Roussy, il faut faire attention, sur une partie de leurs jeux, s'il y a un accident, ils auront des problèmes. S'il y a un accident grave il peut y avoir de la prison parce qu'il n'est pas aux normes.

Pour le château du jardin Roussy, c'est un montant de CHF 50'000.- et il faut ajouter la livraison, le montage, les fondations pour le tenir et le sol d'amortissement avec les finitions, avec ces éléments vous pouvez doubler le budget.

Un jeu de ce type c'est CHF 100'000.-, dans le préavis nous n'avions pas le budget pour les jeux, mais nous nous sommes quand même battus pour mettre ce petit château.

Le parc est quand même attrayant, car des écoles qui viennent d'autres communes, s'y rendent parce qu'il est agréable.

Nous avons demandé aux écoles ce qu'ils voulaient pour certains enfants, ils voulaient un fitness urbain et nous en avons fait un. Nous avons privilégié le bois à la ferraille pour ce dernier.

Pour les tyroliennes, cela n'a pas été possible car le terrain ne le permettait pas et il fallait garder de la place pour toutes les manifestations.

Concernant la plateforme sur laquelle nous n'avons rien mis au départ, nous voulions faire quelque chose pour la vue.

Il nous faudrait un certain budget pour pouvoir augmenter les jeux dans ce parc.

Pour le jeu des petits, où il y a les cailloux, nous n'avons rien changé, nous avons juste tassé les cailloux. J'ai regardé avec la voirie, il y a la possibilité d'enlever ces cailloux et de mettre de l'herbe, ce qui supprimera le problème des enfants qui mangent les cailloux.

### **Mme Arianne Rouge, Syndique**

J'ai une anecdote, j'étais dans le bus la semaine passée, et une dame est montée avec une poussette et 4 enfants au niveau du Café de la Place en discussion avec la voisine, c'est là que nous pouvons dire que l'herbe est plus verte chez le voisin, car elle venait de la Tour de Peilz pour aller au parc Chaplin. Je trouvais cela très drôle, car il semble que le parc du voisin est toujours meilleur que le nôtre, bien sûr que nous pourrions l agrandir ou l aménager différemment. Des riverains du Parc qui nous ont écrit pour nous dire « je me rends compte de la chance et de la belle opportunité, ainsi que des très bonnes infrastructures, notamment pour les enfants, que vous mettez à disposition ».

Il est clair que des personnes ne seront pas satisfaites, car ce ne sera pas suffisant et d'autres seront très contentes de ce qui se trouve dans ce Parc.

Avec cette problématique pour la certification, nous sommes obligés d'obtenir ce certificat de sécurité en mettant en place des jeux aux normes.

Par rapport aux jeux de sable, c'est le même problème, au départ quand nous avons eu des discussions avec les citoyens ou des conseillers, le retour était, « surtout pas de jeux de sable, ce n'est pas hygiénique, nous n'en voulons pas » et quand le parc a été fait, on nous a demandé pourquoi nous n'avions pas mis de jeu de sable « ce sont des jeux créatifs, il faut un bac à sable », nous avons mis un jeu de sable qui n'était pas prévu au départ.

Les aménagements du parc Chaplin ont été réalisés en tenant compte des normes de sécurité, des besoins diversifiés et des contraintes budgétaires.

Les propositions initiales étaient ambitieuses, mais la réalité pratique et réglementaire a nécessité des ajustements pour assurer la sécurité de l'utilisation de ce parc.

Il y a encore la problématique du respect du lieu, nous avons de la peine avec ce point, il est largement utilisé par toutes sortes de personnes, qui ne sont pas toujours respectueuses.

Des mesures doivent être prises, nous avons sensibilisé l'ASR en leur demandant de faire plusieurs passages pour des contrôles, afin de sensibiliser et de responsabiliser les utilisateurs en leur faisant ramasser leur déchets pour les mettre au bon endroit.



Cela ne concerne en principe peu les enfants qui sont éduqués et avec l'école savent ce qu'ils doivent faire avec leurs déchets.

Voilà ce que nous pouvons dire sur le parc et nous espérons que la créativité et l'inventivité des enfants leur permettra de s'amuser.

#### **M. Tiago Ribeiro (VG)**

Le postulat n'est pas dénué d'intérêt, mais j'ai l'impression que nous sautons une étape et qu'une interpellation demandant, par exemple, à la Municipalité d'évaluer la satisfaction de la population, par exemple à travers un questionnaire en ligne à remplir dont nous pourrions recevoir le lien à travers le Corsiéran ou directement sur le site de la Commune me paraîtrait pertinent.

J'ai l'impression que nous nous basons sur des impressions très subjectives et qui relèvent du vécu de tout un chacun. Chacun ici pourra y aller de son propre témoignage, je peux parler de ma fille de 3 ans qui est enchantée par ce parc, de mes amis qui viennent de Montreux, de Blonay, avec leurs enfants pour jouer dans ce parc. Ils apprécient les espaces que les enfants ont à disposition pour pouvoir jouer et que ce ne soit pas surchargé en infrastructures.

Chacun pourrait y aller de son témoignage, de son vécu, mais ce qui serait intéressant c'est, dans une enquête tangible, d'évaluer la satisfaction de la population locale par rapport à ce parc, et à partir de là, éventuellement prendre les mesures adéquates.

Une interpellation aurait été plus indiquée et pour ma part, je refuserai de renvoyer le postulat à la Municipalité.

#### **Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Je remercie Mme Bussy, qui avait été porte-parole pour dire que les enfants manquaient de jeux, parce que le château qui était cassé devait être refait. A partir de cette demande initiale, qui était les jeux pour les enfants, a démarré le grand projet du parc Chaplin qui a été très coûteux. En discutant de ce projet au sein de ce Conseil, nous avions posé la question : qu'en est-il des jeux pour les enfants ? La réponse que nous avons eue, c'était que « *la fondation Doret donne CHF 50'000.-, cela suffira largement pour les jeux pour les enfants* ».

Ce projet initial, qui a été porté en réponse aux demandes de beaucoup de parents, a coûté très cher, avec beaucoup de frais de génie civil et nous n'avions plus d'argent pour les jeux. C'est un besoin qui est ressenti, techniquement je ne sais pas s'il faut que ce soit via une interpellation ou pas, mais c'est un réel besoin, les tout petits jouent très bien, mais quand ils grandissent cela devient très difficile et je rejoins M. Roch, à partir d'un certain âge, nous sommes obligés de descendre à Vevey.

#### **Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)**

Ce qui me gêne quand je me promène dans ce parc, c'est que j'ai l'impression que nous sommes toujours en COVID, il y a des sièges espacés, cela n'aide pas à la discussion et au contact. Les superbes tables faite avec des rondelles de séquoia, je les trouve très belles, mais avec des enfants ce n'est pas pratique. Cela ne coûterait pas très cher et serait plus convivial d'avoir simplement des tables avec les bancs accrochés. Je trouve que c'est ce qui manque, il faudrait un peu plus de bancs et quelques tables pour pouvoir pic niquer avec les petits enfants.

#### **M. Vincent Volet (C)**

Je suis né au village et j'ai joué pendant à peu près 14 ans au parc, je suis resté longtemps un grand enfant car ce parc était génial. Quand nous étions jeunes, nous jouions aux gendarmes et aux voleurs, à cache-cache et nous avions le sapin, le château, etc. j'entends que nous n'avons plus le droit d'avoir toutes ces installations pour des raisons de sécurité. Nous avons aussi coupé toutes les branches d'arbres auxquels nous pouvions grimper et je trouve que pour les jeunes, à qui nous disons tous les jours d'arrêter d'être sur un écran, le parc Chaplin c'est un espace important. Nous avons coupé tout ce qui est dangereux, mais aussi tout ce qui pouvait être attrayant quand la phase critique de 4-5 ans est passée et où les parents nous surveillent.

J'ai vécu de tellement bons moments en grimpant sur le séquoia ou les arbres, mais quand les parents voient cela, ils pensent qu'il faut sécuriser et nous l'avons fait, mais j'espère que nous aurons un parc un peu plus adapté aux grands.



Nous ne voyons que la sécurité aujourd’hui, mais je pense qu’il faut laisser la jeunesse se faire et mieux vaut quelqu’un qui tombe d’une branche, qu’un enfant qui joue à des jeux vidéo violents toute l’après-midi.

**M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Je trouve dommage d’entendre ces commentaires, car pour réaliser ce parc nous avons beaucoup travaillé avec les étudiants de l’HEPIA qui nous ont donné plein d’idées.

Nous avons beaucoup de retours positifs, il y a les pistes de pétanque, le fitness urbain, il y a des balançoires, et beaucoup d’éléments positifs, il est clair que nous pouvons améliorer certains points. Je trouve dommage de parler du parc Chaplin de cette manière, car nous avons beaucoup de retours positif des gens qui sont contents de venir au parc et nous avons de la chance d’avoir ce beau parc. Il faudra encore améliorer certains points, mais entendre autant de points négatifs ce soir me rend un peu triste.

**M. Florian Volet (A)**

Oui il y a beaucoup de positif dans notre parc, il est très bien, mais je pense que ce postulat a été déposé pour une amélioration. Pour que nous ayons l’occasion de construire un vrai château, que nos jeunes puissent s’amuser, sauter, bouger, courir, grimper, et pouvoir faire plein d’activités plutôt que de rester derrière un écran. Aujourd’hui nous avons la possibilité de mettre en avant ce genre de proposition, il nous faut bouger, je n’entends que des négations, alors que nous voulons faire des améliorations pour que nos enfants puissent s’amuser en rendant ce lieu encore plus convivial qu’actuellement.

Aujourd’hui, je ne comprendrai pas que nous refusions cette proposition, suite à des arguments pour défendre un projet qui a été fait.

Je pense qu’il y a deux ou trois choses à améliorer, mais nous pouvons le faire et cela ne sert à rien de partir négativement.

Aujourd’hui faisons et construisons quelque chose pour nos jeunes.

La parole n’est plus demandée, la discussion est close.

**M. le Président**

Comme précédemment, il faut déterminer si le Conseil souhaite renvoyer ce postulat à une commission ad hoc ou directement à la Municipalité.

Le renvoi sera exécutoire si 1/5 des membres présents de notre Conseil le désirent, soit 9 membres.

Renvoi du postulat à une commission ad hoc

4 personnes demandent le renvoi en commission, il n'est pas renvoyé en commission.

**M. le Président** passe au vote pour le renvoi du postulat à la Municipalité :

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 22 OUI, 6 NON, 16 abstentions**

**20. Interpellation des Verts et la Gauche : « Diète postale à marche forcée - Stop ! »**

**M. le Président**

Le bureau a reçu une interpellation déposée par Monsieur Tiago Ribeiro, au nom des Vert.e.s et de La gauche : « Diète postale à marche forcée - Stop ». Annexe 4

Elle est bien signée par au moins 5 membres de notre Conseil.

*M. le Président ouvre la discussion.*

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

En préambule, sur le site du parti socialiste, nous pouvons lire que ce dernier, au grand Conseil et dans les communes, interviendra ces prochaines semaines pour mobiliser tous les niveaux institutionnels afin que cette situation cesse. Il n'y a pas qu'à Corsier que cette interpellation est



déposée, dans d'autres communes et au Grand Conseil Vaudois cela a déjà été fait en début de semaine.

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation déposée par le groupe de la gauche, PS, POP et des Vert-e-s concernant la fermeture de l'office postale de notre commune.

Nous souhaitons tout d'abord vous assurer que la Municipalité est pleinement consciente de l'importance de ce service public pour nos citoyens et de son rôle essentiel dans la vie sociale et économique de notre commune.

A ce jour, la Municipalité n'a pas encore été officiellement contactée par la poste concernant une éventuelle fermeture de notre office. Cependant, nous vous apportons les éléments de réponses suivantes :

La Municipalité n'est actuellement pas en contact avec la poste sur ce sujet spécifique.

En cas d'annonce de fermeture de notre office postal, la Municipalité est prête à s'y opposer, conformément à l'ordonnance sur la poste, nous engagerons des démarches pour défendre ce service essentiel.

La Municipalité reste engagée à maintenir un dialogue transparent et continu avec le Conseil communal et la population sur le développement de cette situation.

M. Riberio est-ce que cette réponse orale vous suffit ?

*M. Riberio est satisfait et remercie Mme la Syndique pour ses réponses.*

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 21. Election du nouveau bureau du Conseil communal

### M. le Président

J'ai la joie de vous informer que tous les membres du bureau sont prêts à se représenter pour la prochaine année de législature et je les en remercie.

#### 1) Nous allons premièrement procéder à l'élection du Président de notre Conseil.

Selon les accords entre les chefs de groupes au début de la législature, c'est la Concorde qui est en charge de cette présidence.

Le groupe de la Concorde propose la candidature de Monsieur Fabrice Coppex et je remercie ce dernier d'avoir accepté d'être candidat. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Coppex par acclamation.

**M. Fabrice Coppex est élu Président**

*Élection par acclamation.*

#### 2) Nous allons procéder à l'élection du premier vice-président de notre Conseil.

Ce poste revient aussi à la Concorde puisque c'est elle qui présidera aussi notre dernière année de législature.

N'ayant pas trouvé de candidat, cette dernière, par l'intermédiaire de Monsieur Coppex, m'a demandé si j'accepterais de remplir ce poste. J'ai répondu par l'affirmative, cela n'implique aucunement que je reprenne la présidence dans une année, ce poste revenant à la Concorde. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Si ce n'est pas le cas, et pour gagner du temps, je vous propose de ne pas remettre le maillet au premier vice-président et de procéder à l'élection du premier vice-président par acclamation.

**M. François Rittmeyer est élu 1er vice-président**

*Élection par acclamation.*



**3) Nous allons procéder à l'élection de la deuxième vice-présidente de notre Conseil.**

Madame Françoise Cork-Levet se présente à nouveau. Y-a-t-il d'autres candidatures ?  
Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Françoise Cork-Levet par acclamation.

**Françoise Cork Levet est élue 2ème vice-présidente**

*Élection par acclamation.*

**4) Nous allons procéder à l'élection en bloc du reste du bureau de notre Conseil.**

L'Alliance n'ayant pas trouvé de candidat, Monsieur Benjamin Bigler est d'accord de rester au bureau.

Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire par acclamation.

Sont élu-e-s par acclamation :

Au poste de scrutatrices : Mme Laïla Khouri Dagher  
Mme Enrica Valentino

Au poste de scrutateurs suppléants : Mme Carvi Stucki  
M. Benjamin Bigler

**22. Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)**

J'ai une question concernant l'accès à la passerelle, nous arrivons dans la période des randonnées et la passerelle qui se trouve en dessous de Moille Saulaz permet de faire un circuit entre Corsier, Saint-Légier etc...

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Comme cette passerelle a un certain coût, nous sommes obligés de revenir vers vous avec un préavis en collaboration avec la commune de Blonay – Saint-Légier.

**M. François Morier-Genoud (VG)**

En me promenant près de la déchèterie, j'ai vu qu'il y avait un énorme éboulement qui s'est produit et qui est probablement lié à une évacuation d'eau qui a été creusée et qui amenait au bord du ravin. Il y a un espace d'environ 30 m où le terrain est descendu.

Je pose les questions suivantes :

- Qui faut-il informer quand nous remarquons ce genre de chose ?
- Êtes-vous au courant ?
- Que comptez-vous faire ?

**M. Michel Ceppi, Municipal**

C'est quand il y a eu des grosses intempéries, de l'eau a commencé à entrer dans la déchèterie et pour pallier à ce problème, nous avons fait une creuse derrière la déchèterie pour récupérer l'eau. Comme cela commençait à déborder et que nous ne voulions pas avoir de dégâts plus loin, nous avons pris une pelleteuse pour descendre l'eau en direction de la Veveyse, mais nous avons été surpris lorsque tout un pan de forêt est venu en bas.

Les forestiers sont en train d'étudier comment faire pour remettre tout cela en état, nous n'avons pas plus d'informations à vous donner, un représentant du Canton est venu, le service des forêts est au courant, c'est en cours pour déterminer ce que nous allons replanter.



**M. Patrick Groux (C)**

Ma question rejoint celle que j'ai posée précédemment, est-ce qu'il serait possible, avec les comptes qui ne sont pas assez sérieux, d'avoir pour 2020, 2021, 2022 et 2023 le nombre de kilowatt que la commune a utilisé et le prix correspondant.

**M. Fabrice Coppex (C)**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Vous devriez tous avoir reçu le projet interpartis intitulé "[Corsier 2035](#)" initié par la Concorde. Certes il est initié par la Concorde, mais l'idée est de faire un projet d'assemblée citoyenne, au-delà des groupes et des partis pour pouvoir être à l'écoute des préoccupations des concitoyens, d'en tirer une étoile polaire, qui permettrait d'avoir une vision de ce que souhaiteraient les gens pour revitaliser Corsier dans 10 ans.

Ce n'est pas tout à fait désintéressé, il y aura les élections prochainement et il faut savoir qu'à peu près un tiers des conseillers ne se représentent pas et le but est aussi d'intéresser nos concitoyens à s'engager pour améliorer notre village, le tout dans un cadre festif et positif.

Nous savons que chaque groupe peine à recruter, que cela demande beaucoup d'énergie et cela va dans l'intérêt des villageois et qu'il serait agréable pour tous de travailler ensemble.

Ce projet fait sens si TOUS les groupes sont représentés pour organiser cela, courant 2025.

Avec une équipe motivée, cela représentera peu de travail individuel pour un rendu démocratique intéressant.

Les premières rencontres auront lieu au début de cet automne et dans le courant de l'année prochaine.

Contact : [corsier2035@gmail.com](mailto:corsier2035@gmail.com)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **23. Transfert de la charge de président au nouveau président**

**M. le Président**

Je prie Monsieur Coppex de venir devant le pupitre.

Mon cher, je vais maintenant m'effacer, avec effet au 30 juin, et te remettre les clés du Président et le sceau officiel de notre Conseil.

Je te remets aussi cette lourde tâche qui est de faire en sorte que nos institutions démocratiques fonctionnent le mieux possible.

- Je te souhaite le plus grand plaisir dans l'accomplissement de cette tâche.
- Je te souhaite une Municipalité qui consulte, et aussi en amont.
- Je te souhaite une Municipalité qui soit à l'écoute des membres du Conseil malgré la question de la répartition des compétences.
- Et je te souhaite un Conseil bien actif et remplissant pleinement son rôle.

Voici les clés, le sceau et je te passe la parole ...

**M. Fabrice Coppex (C)**

Cher François, Chers collègues, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux,

Au vu de l'heure avancée, je ne vais pas vous infliger de discours fleuve et vais me contenter de vous remercier de la confiance accordée en espérant être à la hauteur.

Je compte sur votre indulgence et vos retours bienveillants pour m'améliorer au cours de l'année à venir tout comme je m'efforcerai d'être disponible pour vos demandes et remarques.

J'en profite pour remercier le grand travail de mon prédécesseur pour tenter de valoriser le bel outil démocratique que représente notre Conseil ainsi que notre nouvelle secrétaire et tout le bureau. Je suis heureux... et rassuré... de retrouver cette agréable équipe.

Je vous propose une acclamation nourrie pour tout le travail abattu par le Président et son bureau.

*Applaudissements de l'assemblée*



L'équilibre entre collaboration bienveillante et cogestion est délicat. Je tiens à saluer les récentes initiatives municipales de s'entourer de commissions consultatives ou des démarches participatives pour des projets avec des enjeux sensibles ou conséquents. Cela permettra une meilleure compréhension mutuelle et, j'ose l'espérer, une acceptation facilitée de ces préavis au besoin "ajustés" par tous les groupes.

Il est l'heure de clore cette séance du Conseil et vous donne rendez-vous le 23 septembre.

Il est temps de partager le verre de l'amitié

*Applaudissements de l'assemblée*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôture la séance à 23 h 08 , il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil sera le 23 septembre 2024, à 19 h 00 à la Chapelle des Monts-de-Corsier.

Il souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'un verre.

Au nom du Conseil communal

Le Président

François Rittmeyer

La secrétaire

Céline Morier





Annexe 1

Damien Bourgeois

Corsier, le 7 avril 2024

M. le Président du Conseil Communal de  
Corsier-sur-Vevey  
Administration communale  
Rue du Château 4  
Case postale 75  
1804 Corsier-sur-Vevey

**Démission du Conseil Communal**

M. le président, Chèr.e.s collègues,

Je quitte la Commune de Corsier-sur-Vevey au 15 avril 2024 et me voit obligé de quitter également le Conseil Communal à cette même date. Je vous remercie sincèrement pour tout le travail et l'implication de chacun ainsi que pour la qualité de nos échanges durant ces 3 dernières années. Je vous souhaite bonne suite pour les projets en cours et à venir et vous adresse mes chaleureuses salutations.

Damien Bourgeois



Conseil communal de Corsier, groupe Les Verts – La Gauche !, le 10 juin 2024

## **Postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics**

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En décembre 2023, le prix des titres de transports publics suisses a augmenté d'environ 4%. Cela n'incite pas la population à laisser de côté leur voiture pour utiliser les transports publics.

Actuellement, notre commune offre une subvention de 20%, au maximum 250 francs, aux jeunes de 16 à 24 ans en formation et aux seniors pour les abonnements annuels de transports publics, abonnement demi-tarif exclu. C'est déjà bien, mais nous souhaiterions que ces subventions soient élargies à tous les citoyens de la commune, sans conditions d'âge ou de formation, ainsi qu'à l'abonnement demi-tarif.

En effet, la non-possession de l'abonnement demi-tarif est un frein à l'utilisation des transports publics. Or les transports routiers représentant à eux seuls 30% des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse. Inciter nos concitoyens à plus utiliser les transports publics permettrait à certains ménages de se passer d'une seconde voiture, ou même d'une voiture.

En outre, le fait d'étendre la mesure à tous les habitants sans limite d'âge est équitable et consiste en une mesure sociale, qui sera bienvenue pour les ménages à revenus modestes.

D'autres communes de la Riviera subventionnent les abonnements TP de manière plus généreuse que ce que fait Corsier actuellement.

Notre groupe a proposé un amendement au budget communal de 2024 qui a été refusé, et la municipalité a suggéré un postulat, qui permettrait de mieux estimer le montant de cette mesure.

Forts de ces constats, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier deux à trois variantes de subventions des abonnements de transports publics pour tous les citoyens de la commune et d'estimer le coût annuel de ces subventions pour chaque variante.

Pour le groupe Les Verts – La Gauche : Olivier Schorer

Ce postulat est soutenu par :

Olivier Scherer

Elsa Pachene

Régné Duchesne

Tiago Ribeiro

M. Marquis  
DANYELA MARQUIS



Conseil communal  
de Corsier-sur-Vevey  
Rue du Château 4  
Case postale 75

## Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseiller communal intervenant

Déposé le :

31 mai 2024

Date de réception  
et visa du greffe municipal :

31 mai 2024 M.D.

Date de réception du bureau  
du Conseil communal :

**Art. 59 al. a) du Règlement du Conseil communal :** Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative : a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

**Art. 60 « Propositions » :** Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président. La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. Le conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le conseil peut :

- statuer ;
- renvoyer la proposition au bureau pour préavis ; le bureau demande à la municipalité sa position. Après le rapport du bureau, le conseil tranche.

**Art. 61 « Délibérations et traitement » :** Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération.

Il peut soit :

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ;
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

L'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le conseil se prononce sur sa prise en considération.

Une fois prise en considération, la municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de trois mois, ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition par :

- a. un rapport sur le postulat ;
- b. l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ; ou
- c. un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.

La municipalité peut assortir d'un contre-projet les projets de décision ou de règlement soumis au conseil en application de l'art. 61 alinéa 4 lettres b et c du règlement du Conseil.

Les propositions qui, selon la municipalité, contreviennent aux exigences prévues par l'article 32 alinéa 4 LC font l'objet d'un rapport de celle-ci.

En présence d'un contre-projet de la municipalité, la discussion est d'abord ouverte sur le projet, puis ensuite sur le contre-projet. Une fois la discussion close, le projet est soumis au vote, puis le contre-projet. En cas de double acceptation, le projet et le contre-projet sont opposés. Les conseillers expriment leur préférence. La proposition qui obtient le plus de voix l'emporte. En cas de double refus, le projet et le contre-projet sont rejetés.

**Délai de réponse : 3 mois ou dans l'année qui suit le dépôt de la proposition.**

Titre du postulat : Réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin



Texte déposé :

Monsieur Le Président, Mesdames Messieurs les conseillers, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux.

Force est de constater après environ 2 ans de mise à l'épreuve que malgré le gros travail effectué lors de la rénovation du Parc Chaplin, la place de jeu ne répond pas aux attentes initiales. Il semblerait que les enfants de différents âges n'y trouvent pas leur compte.

Les tout petits ont une place de jeu aménagée avec des plaques anti-chutes, joliment entouré de grave, Ce qui implique qu'il y a des cailloux partout et que les plaques amortissantes ne servent strictement à rien. En plus, les graviers qui se trouvent sur le tapis génèrent un vieillissement prématûr de leurs surfaces. Sans parler que cet endroit est dédié aux tout-petits de 0 à 3 ans environ et qu'ils mettent tout à la bouche à cet âge-là. De l'herbe aurait été bien plus adéquate autour des plaques amortissantes.

Pour la catégorie 3-14 ans, on s'aperçoit que si le supplément de balançoire était le bienvenu, il est plus dur de remarquer un réel intérêt pour le parcours d'équilibre qui manque cruellement de cohésion entre les différents éléments, le « château » qui semble avoir été réalisé en rabotant la fin du budget (inaccessible pour les petits vu l'espacement des barreaux de l'échelle et du filet de grimpe, inintéressant pour les grands avec un « micro » toboggan), sans compter sur la déception de ne finalement pas voir de mur de grimpe sur la souche du vieux sequoia comme pourtant évoqué comme un élément « certain » dans le rapport de commission du 22 mai 2021. Les 3 modules posé sur ressort ne sont pas intéressants pour les enfants car en-dessous de 80kg, impossible de les faire bouger et donc le travail d'équilibre souhaité n'est pas possible.

En ce qui concerne le circuit d'eau, on est très éloigné d'un concept global conjoint avec un jeu de sable auquel on s'attendait. Actuellement, il y a de la grave coupante mélangé à des briques de verres laissé par les ados qui fréquente le parc de nuit, pas très engageant pour jouer à pieds nus au jeu d'eau, encore moins pour jouer avec un seau assis par terre. Quant à l'activation de la pompe, elle n'est clairement pas destinée aux moins de 10 ans, car il faut tourner fort et très vite pour réussir à faire sortir de l'eau. Nous nous attendions à quelque-chose de ludique, afin de développer son imagination à la construction de châteaux, routes et tunnels, mais il n'en est rien. La possibilité de déplacer le bac à sable sous les jeux d'eau nous paraîtrait une bonne idée et à moindre coût. Par ailleurs, l'hivernage des buses des jets d'eau n'est pas réalisé elles restent tout l'hiver dans le sable sans les capuchons de protection ce qui pose problèmes avec le gel.

L'importance d'une place jeu bien réfléchie et adaptée est considérée comme si essentiel dans le développement et la santé de l'enfant qu'elle a même fait l'objet d'un article dans la Revue Médicale Suisse du 12 juillet 2017. Après avoir mené quelques recherches, des structures qui se rapprocheraient de l'ancien Château et similaires à celles du jardin Roussy (tourniquets, barrages, agrandissement du château etc.) coûteraient environ KCH 50.

Sur la base de ces observations, vu le budget total consacré à la réfection du parc en 2021 (KCH 695) et étant donné la durée de vie moyenne des installations de jeux, une trentaine d'années, nous souhaitons par ce postulat inviter la municipalité à imaginer une proposition pour réellement répondre aux attentes de l'ensemble des utilisateurs du parc et finir un travail qui avait si bien commencé.



Annexe 3

--

Commentaire(s) :

Conclusions :

Développement oral (selon art. 61) et écrit (selon art. 60) obligatoire.

- Renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande
- Prise en considération immédiate et renvoi à la municipalité

Nom et prénom de l'auteur : Volet Anne

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Signature(s) :

Merci de déposer ce formulaire dûment rempli et signé au bureau du Greffe municipal. Les objets seront si possible déposés au moins 10 jours avant la date d'une séance du Conseil communal afin d'être traités lors de celle-ci. Sinon, ils seront reportés à la séance suivante.

Transmis par le Greffe municipal au bureau du Conseil, le 31 mai 2024.

M.D.





Annexe 4

### Interpellation - Diète postale à marche forcée - Stop !

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune, la pérennité de notre office avait déjà mise en cause par la Poste en juin 2017 et le groupe PS/POP avait alors déjà déposé une interpellation à ce sujet. La Municipalité, en se montrant proactive, avait alors permis le maintien du bureau de poste du village. Or, voilà que les instances dirigeantes de la Poste annoncent à nouveau une baisse drastique du nombre d'offices et filiales, invoquant de pures questions financières qui occultent totalement la mission fondamentale de service public du géant jaune.

Car il s'agit non seulement d'un lieu de service public, mais aussi d'un lieu social, les offices et filiales de la Poste étant essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste demande de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

J'ai donc l'honneur, au nom du groupe La Gauche ! (PS/POP) et Les Vert.e.s, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité sait-elle si l'existence de l'office de notre commune serait menacée ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de notre office postal ?
- En cas d'annonce de fermeture de notre office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- Si notre agence postale est menacée, en cas de renoncement d'un commerce de poursuivre une collaboration avec la Poste (en raison d'une fermeture de commerce, d'une contrainte de place ou d'une rémunération insuffisante par exemple), la commune pourrait-elle envisager intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?
- La Municipalité est-elle disposée à écrire à la faîtière des communes vaudoises à laquelle elle est affiliée pour lui demander de prendre une position claire ? Quid de sa faîtière nationale ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.

Pour La Gauche ! (PS/POP) et Les Vert.e.s

Tiago Ribeiro

Bernard Caron

Yvo Piazza

Olivier Scherer

Régis Duchesne

## Document de suivi, au 25 juillet 2024, du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Date séance	Qui	Quoi	Action
25.09.23	Martine Meier	Demande de la communication à tous les membres du Conseil du plan climat de la commune. 18.03.24 Relance de la demande	Municipalité
10.06.24	Benjamin Bigler	Deux questions sur la vieille-route / route de Moille-Saulaz.	Municipalité
---	Président	Assermentation d'un.e Vert.e en remplacement de Monsieur Bourgeois	Les Vert.e.s
10.06.24	Roch Genoud	Rapport de gestion, page 12, Etat des trottoirs et routes transférés et sur-coûts ?	Municipalité
10.06.24	Patrick Groux	Compte 2023, page 15, 221 : Que rapporte Romande énergie à la commune ?	Municipalité
10.06.24	Martine Meier	Compte 2023, page 27, 400 : Augmentation de CHF 56'000.- de frais de personnel par rapport au budget ?	Municipalité
10.06.24	Patrick Groux	Question : Pour 2020, 2021, 2022 et 2023 qu'elle est le nombre de kilowatt que la commune a utilisé et le prix correspondant.	Municipalité

Le 23.04.24, F. Rittmeyer